

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

264^e séance

Compte rendu intégral

2^e séance du jeudi 4 juin 2026

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. SÉBASTIEN CHENU

1. Prévenir le mal-être et le risque suicidaire dans le monde agricole (p. 5751)

PRÉSENTATION (p. 5751)

M. Arnaud Simion, rapporteur de la commission des affaires sociales

Mme Camille Galliard-Minier, ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5753)

Mme Nicole Dubré-Chirat

Mme Élise Leboucher

Mme Chantal Jourdan

M. Jean-Luc Bourdeaux

M. Sébastien Peytavie

Mme Louise Morel

M. Jérémie Patrier-Leitus

M. Michel Castellani

M. Julien Brugerolles

M. Antoine Valentin

M. Serge Muller

M. Arnaud Simion, rapporteur

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5761)

Article 1^{er} (p. 5761)

Amendement n° 22

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Amendements n° 7, 5, 13, 3, 38

Article 2 (p. 5764)

Amendements n° 39, 31, 21, 36, 12, 2, 9

Article 3 (p. 5767)

Amendements n° 27, 32, 8, 23, 28

Suspension et reprise de la séance (p. 5771)

Après l'article 3 (p. 5771)

Amendement n° 30

Article 3 *bis* (p. 5771)

Amendements n° 24, 25

Après l'article 3 *bis* (p. 5772)

Amendement n° 26

Sous-amendement n° 43

Article 3 *ter* (p. 5773)

Après l'article 3 *ter* (p. 5773)

Amendements n° 11, 15

Article 4 (p. 5774)

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 5774)

Mme Chantal Jourdan (SOC)

M. Serge Muller (RN)

Mme Nicole Dubré-Chirat (EPR)

Mme Manon Meunier (LFI-NFP)

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 5775)

M. Arnaud Simion, rapporteur

Suspension et reprise de la séance (p. 5775)

2. Coût réel et sociétal de l'insécurité routière (p. 5775)

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5775)

M. Éric Pauget

Mme Catherine Hervieu

Mme Félicie Gérard

Mme Louise Morel

M. Pierre Meurin

M. Vincent Caure

M. Pierre Pribetich

M. Jean-Didier Berger, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur

VOTE SUR LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION (p. 5781)

3. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 5781)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. SÉBASTIEN CHENU

vice-président

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

PRÉVENIR LE MAL-ÊTRE ET LE RISQUE SUICIDAIRE DANS LE MONDE AGRICOLE

Discussion d'une proposition de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Arnaud Simion et plusieurs de ses collègues visant à prévenir le mal-être et le risque suicidaire dans le monde agricole (n^{os} 2023, 2200).

PRÉSENTATION

M. le président. La parole est à M. Arnaud Simion, rapporteur de la commission des affaires sociales.

M. Arnaud Simion, rapporteur de la commission des affaires sociales. C'est avec gravité, avec urgence, mais aussi avec une profonde détermination que je présente cette proposition de loi après avoir consacré une année de travail au mal-être dans le monde agricole. Je tiens à remercier les cosignataires de ce texte.

Ce texte n'est pas un texte technique. Il n'est pas non plus un texte de circonstance. Il parle de vies humaines ; il parle de celles et de ceux qui nous nourrissent et qui pourtant, trop souvent, souffrent dans un silence que la République ne devrait jamais tolérer.

Depuis des décennies, un phénomène préoccupant traverse notre agriculture : les agricultrices et les agriculteurs, les salariés du monde agricole, sont davantage exposés au risque suicidaire que le reste de la population. Selon la Mutualité sociale agricole (MSA), les assurés agricoles présentent un risque de suicide supérieur de 46 % à celui de la population générale, avec près de 450 signalements de détresse, chaque mois, entre 2023 et 2025. La dernière étude nationale disponible, qui date de 2019, évoquait déjà un suicide par jour parmi les agricultrices et les agriculteurs.

Ces chiffres, dans nos campagnes, ne sont pas seulement des statistiques ; ce sont des vies trop courtes, des familles brisées, des exploitations laissées à l'abandon. Un suicide provoque aussi de profondes blessures chez les proches, les collègues et les voisins qui restent.

Il y a souvent, derrière ces drames, des situations que nous connaissons tous : un éleveur qui ne dort plus parce qu'il ne sait pas comment faire face à ses échéances ; une agricultrice qui travaille sans relâche mais qui renonce à se soigner faute de temps ; un jeune qui, récemment installé et alors qu'il n'est pas issu du milieu agricole, doute déjà de son avenir ; une famille qui s'épuise à maintenir une exploitation à flot. Le mal-être agricole n'est pas seulement une question de santé publique. C'est aussi une question de cohésion territoriale, de dignité au travail et de reconnaissance de celles et ceux qui exercent l'un des métiers les plus exigeants de notre pays.

Pendant longtemps, cette souffrance est restée invisible ; par pudeur, par culture professionnelle – parce que demander de l'aide est souvent perçu comme un aveu de faiblesse dans un monde où l'on a appris à tenir, coûte que coûte. Dans ma circonscription, j'ai rencontré ces femmes et ces hommes éprouvés par l'enchaînement des difficultés : la baisse des revenus, les complexités administratives, les injonctions contradictoires, l'isolement, mais aussi cette charge mentale permanente qui accompagne un métier exercé souvent sept jours sur sept.

Cette fragilité s'est encore aggravée ces derniers mois. Les épisodes climatiques extrêmes se multiplient : sécheresses, gels tardifs, inondations ou grêles. Chaque crise fragilise davantage des exploitations déjà éprouvées. Derrière les pertes de récoltes et les dégâts matériels, il y a aussi une souffrance psychologique que nous avons trop longtemps sous-estimée. À ces épreuves climatiques se sont ajoutées des crises sanitaires particulièrement éprouvantes. Je pense notamment à la dermatose nodulaire contagieuse, qui a durement touché de nombreux éleveurs. Lorsqu'un agriculteur ou une agricultrice voit son troupeau menacé ou abattu, ce n'est pas seulement son outil de production qui disparaît ; c'est le travail d'une vie, un patrimoine familial, une identité professionnelle.

Les auditions que nous avons menées en commission ont confirmé que la multiplication des aléas climatiques et des crises sanitaires constituait désormais un facteur majeur de dégradation de la santé mentale dans le monde agricole. Ces chocs viennent s'ajouter aux difficultés économiques et sociales déjà existantes, créant parfois un sentiment d'impasse et d'abandon.

Les facteurs de ce mal-être sont aujourd'hui bien identifiés : l'isolement social et géographique, la précarité – un agriculteur sur cinq vit sous le seuil de pauvreté –,...

M. Sébastien Peytavie. Eh oui !

M. Arnaud Simion, rapporteur. ...l'endettement, la charge mentale permanente et les lourdeurs administratives. L'accumulation de ces difficultés conduit à l'épuisement psychique et, parfois, au geste irréparable.

Pourtant, notre connaissance du phénomène demeure incomplète. Nous ne disposons plus de données consolidées sur le suicide dans le monde agricole depuis 2019. Nous

manquons également d'informations sur les femmes agricultrices, qui représentent pourtant près de 30 % des exploitants, ainsi que sur les salariés agricoles.

Des dispositifs existent. Fin 2021, une feuille de route pour prévenir le mal-être agricole a été lancée par Julien Denormandie. Le programme de prévention du mal-être agricole, piloté par la MSA, a quant à lui démontré son utilité : des milliers de sentinelles ont été formées ; des milliers d'agricultrices et d'agriculteurs sont accompagnés chaque année ; les dispositifs d'aide au répit connaissent une montée en puissance encourageante. Le développement de ces sentinelles se fait cependant de manière erratique, sans homogénéité dans le territoire.

Ce qui manque aujourd'hui, ce ne sont donc pas les initiatives ; c'est la reconnaissance, la coordination, la lisibilité et la continuité. Les auditions ont fait apparaître un paradoxe frappant : nous disposons de nombreux acteurs compétents, engagés et reconnus, mais leur action demeure trop souvent cloisonnée. L'État, la MSA, les chambres d'agriculture, les associations spécialisées, les services de santé, les collectivités territoriales agissent chacun dans leur champ de compétence, sans qu'aucun acteur ne soit véritablement chargé d'assurer une cohérence d'ensemble. Or lorsqu'une personne est en détresse psychologique et que l'autodéclaration est impossible, la multiplication des interlocuteurs constitue un obstacle supplémentaire. Notre responsabilité est précisément de simplifier ces parcours pour que l'aide soit accessible au moment où elle est nécessaire.

La gouvernance demeure morcelée. Les responsabilités sont dispersées. Les dispositifs existent mais demeurent parfois difficiles à identifier pour les personnes qui en ont le plus besoin, si bien que l'agriculteur en souffrance se retrouve trop souvent face à un parcours complexe au moment même où il n'a plus la force de demander de l'aide.

L'objectif de cette proposition de loi est donc simple : construire enfin une politique publique cohérente, coordonnée et durable de prévention du mal-être et du risque suicidaire dans le monde agricole. Les travaux en commission des affaires sociales – où cette proposition de loi, madame la ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées, a été votée, le 3 décembre, à l'unanimité – ont permis d'améliorer et d'enrichir le texte afin de mieux prendre en compte toutes les agricultrices et tous les agriculteurs, y compris les plus fragiles : les saisonniers, les personnes récemment installées ou encore celles qui sont confrontées aux aléas climatiques et sanitaires.

Permettez-moi de le dire sans ambiguïté : ni le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole, ni les travaux législatifs récents – particulièrement pas la loi dite Duplomb – ne traitent directement de la question du mal-être agricole et de la santé mentale des agriculteurs. Ces textes ne se confrontent pas à ces difficultés qui comptent parmi les plus graves du monde agricole : la détresse psychologique, l'isolement et le risque suicidaire.

C'est ce vide, précisément, que nous devons combler ensemble. La présente proposition de loi ne s'inscrit pas en opposition avec les autres textes ; elle est conçue comme leur indispensable complément, apportant une réponse structurée à ce qui, jusqu'ici, n'a pas été traité avec la même intensité.

La politique publique en matière de santé mentale agricole que nous proposons repose sur trois piliers.

Le premier pilier, madame la ministre, est la reconnaissance législative des sentinelles agricoles. Ces sentinelles ne sont ni des psychologues ni des travailleurs sociaux ; ce sont

des personnes de confiance, formées pour repérer les situations de détresse, alerter et orienter. Elles constituent un maillon essentiel de la prévention. Le texte reconnaît leur rôle et garantit la confidentialité des informations recueillies, condition indispensable à l'établissement d'une relation de confiance avec les agriculteurs.

Le deuxième pilier est la création d'un guichet départemental unique offrant une porte d'entrée claire et identifiable aux agriculteurs en difficulté. Il aura pour mission de coordonner les actrices et les acteurs locaux, de développer les démarches d'aller vers et de faciliter l'accès aux dispositifs existants. La commission a souhaité renforcer ses missions afin de favoriser l'autodéclaration des besoins d'accompagnement, qui demeure la voie la plus respectueuse de la liberté, de l'autonomie et de la dignité des personnes.

Le troisième pilier, enfin, est la création d'une mission nationale de santé mentale agricole. Cette structure se verra confier une mission d'évaluation, de suivi et de pilotage. Elle permettra de coordonner les différents acteurs et d'assurer la continuité de l'action publique. Toutes les personnes auditionnées, qu'il s'agisse des représentants de la MSA, de Santé publique France, des chambres d'agriculture ou encore des associations de terrain, ont souligné la nécessité de franchir un palier en matière de coordination nationale.

La commission a également adopté plusieurs mesures complémentaires importantes.

Soyons lucides : ce texte ne mettra pas fin, à lui seul, au mal-être agricole. Le chantier reste immense. Nous devons continuer à agir pour garantir des revenus dignes, améliorer l'accès aux soins, lutter contre les déserts médicaux et renforcer la protection des exploitations face aux aléas climatiques, économiques et sanitaires.

Ce texte tend toutefois à créer l'architecture qui nous manque. Il apporte une cohérence nationale. Il donne un cadre pour agir, coordonner, évaluer et améliorer nos politiques publiques. En votant cette proposition de loi, nous ferons un choix clair : celui de ne plus détourner le regard. Nous dirons à nos agricultrices, à nos agriculteurs et aux salariés du monde agricole que la République les voit, qu'elle les entend et qu'elle sera à leurs côtés.

Parce que ce combat est un combat pour la vie, je vous invite à adopter cette proposition de loi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, EcoS et Dem. – M. Jean-Luc Bourgeaux applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Camille Galliard-Minier, ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées. Je vous prie, pour commencer, de bien vouloir excuser Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes en situation de handicap.

Je souhaite vous remercier, monsieur le rapporteur, de mettre ainsi en lumière un thème absolument essentiel : la prévention du mal-être et du risque suicidaire dans le monde agricole. Vous succédez en cela à d'autres parlementaires auxquels nous devons de nombreuses avancées : Olivier Damaisin tout d'abord, ancien député du Lot-et-Garonne, puis Henri Cabanel, sénateur de l'Hérault, Françoise Férat enfin, ancienne sénatrice de la Marne, ont mis ce sujet au cœur des travaux parlementaires.

Le constat est triple : une quantité d'actions déployées importante mais un pilotage faible ; un besoin accru d'humanisation, de prévention et d'accompagnement des agricul-

teurs ; la nécessité, enfin, de développer l'aller vers. Ces travaux, avec ceux de l'Igas – l'Inspection générale des affaires sociales –, ont permis l'adoption, en 2021, d'une feuille de route nationale pour la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficultés. Cette feuille de route a été la toute première étape dans la reconnaissance du phénomène, et dans l'action entreprise pour y remédier. Aujourd'hui, plus de soixante-dix organismes participent au comité de pilotage de la feuille de route interministérielle et autant d'acteurs participent aux comités départementaux déployés à l'échelle locale. État, MSA, chambres d'agriculture, syndicats, élus locaux, associations, professionnels de santé : je souhaite ici leur témoigner de toute la reconnaissance que peut m'inspirer leur mobilisation, dans une démarche intrinsèquement interministérielle, décloisonnée et tournée vers un objectif commun.

Ces acteurs et leur coordinateur national, Olivier Damaisin, travaillent sur sept chantiers : prévenir les actes suicidaires ; favoriser la résilience face aux chocs de revenus ; permettre l'accès aux droits ; reconnaître les maladies professionnelles ; prévenir les risques psychosociaux ; concilier vie professionnelle et vie personnelle ; accompagner, enfin, les transitions agricoles. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble de ces chantiers, pour me concentrer sur ce qui nous occupe principalement aujourd'hui : le repérage, l'orientation et l'accompagnement.

Comme vous l'avez rappelé, monsieur le rapporteur, la MSA déploie depuis 2013 un réseau de sentinelles agricoles, formées au repérage de la souffrance psychique et à l'orientation vers les dispositifs *ad hoc*. Agriculteurs, salariés de coopératives, agents de chambres d'agriculture, vétérinaires, élus locaux ou encore acteurs associatifs, les sentinelles ont un rôle décisif. La feuille de route fixait un objectif de 5 000 sentinelles. Il est largement atteint puisque plus de 10 000 personnes ont été formées aux actions de détection et de prévention.

En complément, la MSA développe des actions de sensibilisation à la prévention du mal-être ainsi que des formations aux premiers secours en santé mentale (PSSM). De plus, une ligne d'écoute, Agri'écoute, a été ouverte. Anonyme et confidentielle, disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, animée par des professionnels formés, elle est fonctionnelle, avec un taux de décrochage de 97 %.

Par ailleurs, il y a un an, les ministres de l'agriculture, de la santé, du travail et des solidarités se sont réunis pour renforcer la feuille de route, afin de mieux documenter et évaluer le risque suicidaire des agriculteurs, d'intégrer pleinement les enjeux de leur santé mentale dans les politiques de prévention et de consolider la coordination territoriale.

Ces actions en témoignent : le Gouvernement partage pleinement l'intention des auteurs de la proposition de loi. Toutefois, il s'interroge sur les trois mesures qu'elle contient car elles viendraient s'ajouter à ces dispositifs et à la feuille de route interministérielle et pourraient répondre à des besoins déjà couverts.

En effet, la proposition de loi porte sur trois axes. Le premier est l'inscription dans la loi du réseau des sentinelles agricoles, dont l'efficacité repose sur un cahier des charges très opérationnel qu'il nous faut pouvoir adapter de manière souple. Il est à craindre qu'une inscription détaillée dans la loi rigidifie trop la mesure.

Vous souhaitez également créer un guichet unique départemental pour coordonner les réponses apportées aux agriculteurs en difficulté. Pourtant, cette mission de coordination

est déjà assumée par la MSA, qui assure une fonction d'accueil, d'accompagnement et d'orientation des agriculteurs en difficulté.

M. Arnaud Simion, rapporteur. Ça ne marche pas !

Mme Camille Galliard-Minier, ministre déléguée. C'est une mission qu'assure également Reagir, le Réseau d'écoute, d'accompagnement et de gestion des incidents et des risques géré par les chambres d'agriculture.

Enfin, vous souhaitez créer une mission nationale chargée du pilotage stratégique. Or nous avons déjà un comité national de pilotage, qui réunit l'ensemble des acteurs mobilisés autour du coordinateur national.

Si le Gouvernement considère qu'il serait souhaitable de préserver la lisibilité, la souplesse et le caractère opérationnel de l'existant, je souhaite à nouveau souligner la qualité des travaux menés et rappeler l'importance d'être à la hauteur, selon vos mots, monsieur le rapporteur, de la « crise silencieuse qui frappe au cœur [le] monde agricole ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem.*)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à Mme Nicole Dubré-Chirat.

Mme Nicole Dubré-Chirat. Nous reprenons l'examen d'une proposition de loi visant à protéger la santé mentale des agriculteurs, une profession essentielle au modèle économique de notre pays. Je veux commencer par remercier notre collègue Arnaud Simion de mettre en lumière ce sujet particulièrement grave. Alors que les agriculteurs travaillent avec passion, mais dans des conditions difficiles, pour assurer la souveraineté alimentaire du pays en proposant des produits de qualité, beaucoup d'entre eux souffrent en silence.

Le 3 décembre 2025, la commission des affaires sociales a adopté le texte à l'unanimité, mais nous n'avons ensuite pas eu le temps de l'examiner en séance publique lors de la journée réservée au groupe socialiste.

Charge de travail importante, difficultés familiales, dettes, événements climatiques, contraintes administratives, isolement, etc. : les raisons du mal-être dans le monde agricole sont nombreuses et ses conséquences peuvent être catastrophiques. Les études montrent que les agriculteurs se suicident plus que le reste de la population, à raison d'un par jour environ.

Ces dernières années, de nombreux dispositifs ont été créés pour améliorer leur accompagnement et leur suivi. Le programme de prévention du mal-être agricole, lancé en 2022 par la MSA, regroupe des actions nationales et locales visant à prévenir la souffrance ainsi qu'à détecter et accompagner les agriculteurs concernés, dont la plateforme nationale d'écoute et de soutien psychologique du monde agricole Agri'écoute. En 2024, le dispositif a enregistré près de 4 500 appels, dont 3 450 ont débouché sur un entretien psychologique.

Les chambres d'agriculture proposent aussi un accompagnement personnalisé avec les cellules de Reagir. Le réseau associatif Solidarité paysans, présent dans soixante-quatre départements, accompagne les agriculteurs en difficulté dans l'ensemble de leurs démarches. Un coordinateur national interministériel dédié à la prévention du mal-être en agriculture a aussi été mis en place en 2022. La mission de notre ancien collègue Olivier Damaisin, qui occupe cette fonction, a été prolongée jusqu'en 2027. Le réseau des senti-

nelles, dont plus de 8 000 sont opérationnelles, est un autre levier particulièrement utile pour repérer, alerter et orienter les agriculteurs en difficulté. Le dispositif souffre toutefois d'une répartition inégale sur le territoire. L'article 1^{er} du texte propose de le consolider et de le généraliser partout en France, volonté qu'il faut soutenir.

Cet article détaille également le contenu de la formation devant être dispensée aux sentinelles agricoles. En commission, mon amendement visant à y intégrer des modules consacrés aux PSSM a été adopté. Cette précision est essentielle car le secourisme en santé mentale permet à la personne formée de repérer une personne en souffrance, de réagir rapidement et, si besoin, de l'orienter vers les professionnels adaptés.

L'article 2 propose la création d'un guichet unique départemental de la santé mentale agricole. Si l'intention est louable, je souligne le risque de multiplication des structures qui rendrait difficilement lisibles les dispositifs existants et leurs missions. En effet, dans tous les départements, une cellule chargée du mal-être agricole est en contact avec les services préfectoraux.

De plus, la profession peut être confrontée à des difficultés très variées, qu'elles soient psychologiques, financières, administratives, etc. Pour chacune, il est nécessaire d'avoir des interlocuteurs spécialisés et compétents. Comme pour le reste de la population, dont les indicateurs en matière de santé mentale se dégradent, l'enjeu est surtout de renforcer l'orientation des agriculteurs dans un parcours de soins construit avec les solutions existantes, mais trop souvent méconnues, peu coordonnées ou peu accessibles.

L'article 3 propose de créer une mission nationale pour la santé mentale des agriculteurs. Si la démarche va dans le bon sens, je m'interroge sur son utilité réelle. Son contenu, détaillé par la proposition de loi, se superpose en grande partie avec les missions du coordinateur national, Olivier Damaisin. Cela pose la question de l'intérêt de l'ajout d'un organisme supplémentaire dans un paysage institutionnel agricole marqué par une grande diversité d'acteurs. La création du guichet unique départemental et de la mission nationale pour la santé mentale des agriculteurs mobiliserait d'importants moyens humains et matériels. Dans un contexte marqué par la dégradation des finances publiques, je souhaite que le rapporteur fournisse des éléments sur la charge financière liée à ces nouveaux dispositifs.

Enfin, l'article 3 *ter*, introduit en commission, étend aux agriculteurs en souffrance psychique le bénéfice du crédit d'impôt au titre des dépenses de remplacement pour congé. Je suis à titre personnel défavorable à cet article dont le coût pour les finances publiques est inconnu.

En conclusion, je rappelle que la profession d'agriculteur s'exerce en milieu rural, où le sentiment d'isolement est souvent accentué. Une réflexion quant à l'augmentation des démarches d'aller vers en santé mentale est donc impérative. Si le groupe Ensemble pour la République soutiendra le texte, il restera vigilant quant à l'évolution de sa rédaction et à l'estimation du coût des mesures prévues. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem. – M. Jean-Luc Bourgeaux applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme Élise Leboucher.

Mme Élise Leboucher. En premier lieu, je tiens à adresser, au nom du groupe de La France insoumise, tout notre soutien aux agricultrices et aux agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Nous connaissons les difficultés majeures auxquelles sont exposés l'ensemble des

professionnels et des filières. Le travail intense fourni par le groupe parlementaire LFI sur le monde agricole, notamment par Manon Meunier et Mathilde Hignet, ne trouve pas toujours écho dans cette assemblée.

M. Ian Boucard. Ni auprès des agriculteurs !

Mme Élise Leboucher. C'est regrettable, et j'y reviendrai.

Le texte que nous étudions arrive dans un contexte d'urgence absolue. Nous connaissons depuis des années la détresse des agriculteurs et des agricultrices, qui agite régulièrement l'actualité et sur laquelle nous sommes toutes et tous alertés par la profession. Je parle aux agriculteurs de ma circonscription et je sais leurs difficultés, dans un monde où il faut garder la face, tenir jusqu'au bout et garder sa bonne réputation, à exprimer leur désarroi et à assumer qu'ils ont envie d'abandonner. La capacité à chercher de l'aide est primordiale, en particulier pour les hommes. D'ailleurs, ils ont moins recours aux dispositifs de soutien que les femmes alors qu'ils se suicident davantage qu'elles.

Les chiffres que nous possédons sur la prévalence des troubles psys et des passages à l'acte sont datés. Les derniers éléments factuels de la MSA, qui remontent à dix ans, relevaient 529 suicides dans l'année, bien plus que les 300 mentionnés dans l'exposé des motifs de la proposition de loi. Nous pourrions élargir le sujet aux addictions, notamment à l'alcool comme soupape de décompression pour noyer ses soucis.

Cela a son importance, parce que nous avons besoin d'être éclairés sur le phénomène de façon précise, parce que notre mission est d'adapter les réponses et les dispositifs aux besoins réels. Nous avons aussi la mission de mieux comprendre comment les troubles s'installent et comment se produisent les passages à l'acte. Grâce à la MSA, qui a déjà fait une part importante du travail, nous savons que le risque de suicide s'accroît avec le temps et l'épuisement psychologique que fait naître le sentiment de ne jamais s'en sortir.

Nous savons que le sur-risque concerne aussi les agriculteurs plus jeunes, signe que l'épuisement professionnel et le sentiment d'impuissance s'installent de plus en plus tôt. Nous devons comprendre que la pression économique et le désespoir de ne pas pouvoir vivre de son travail se sont renforcés ces dernières années. L'absence de réponses structurantes en la matière est incompréhensible. Pourtant, des propositions ont été faites par des collègues de mon groupe, dans le cadre de l'examen du budget ou de la discussion des lois agricoles, mais elles ont été rejetées. C'est tout aussi incompréhensible.

À la pression économique, qui est à l'origine de beaucoup des maux de la profession, s'ajoutent les difficultés d'accès aux soins en santé mentale.

Mme Anne Stambach-Terreiro. Eh oui !

Mme Élise Leboucher. La mission d'information sur le financement de la psychiatrie que je viens d'achever avec notre collègue Sébastien Peytavie atteste que le problème de l'accès aux soins et aux structures de secteur en milieu rural est ignoré. Sur ce sujet aussi, nous devons avancer.

Bien entendu, les dispositifs proposés par la proposition de loi vont dans le bon sens, même si vous comprenez de mon intervention qu'à nos yeux, ils ne tiennent pas entièrement compte de la condition des agriculteurs et des enjeux de prévention et d'accompagnement. Toutefois, dans un souci d'amélioration du droit, nous voterons en faveur d'un texte

qui a le mérite de créer une certaine unanimité sur la reconnaissance des troubles des agriculteurs et qui tente d'y répondre.

Je ferai tout de même quelques remarques sur les dispositifs tels qu'ils sont conçus.

J'ai noté que la liste des sentinelles potentielles était large. Si je comprends l'intérêt d'avoir un panel d'acteurs étendu, de façon à ne pas manquer de bonnes volontés, je souligne au moins deux points de vigilance. Le premier concerne la garantie du secret des informations collectées. Cette obligation doit s'appliquer autant aux sentinelles qu'au guichet unique. Or, à ce stade, le texte est silencieux à ce sujet, alors même que les éléments collectés s'apparentent à des informations de santé.

Cela pose en second lieu la question de la formation des sentinelles et des personnes chargées du guichet unique. Elles exerceront à la croisée d'au moins trois éléments : les risques psychosociaux au travail, la diversité du monde agricole et le repérage de troubles pys. Cela nécessite de la solidité ainsi qu'une formation pensée avec des professionnels de l'agriculture comme avec des acteurs de la santé, qui doivent par ailleurs être associés au travail de détection et d'accompagnement. Le guichet unique ne sera pas fonctionnel sans articulation avec le secteur psychiatrique duquel il relève. J'espère que nous aurons à ce titre les débats qui conviennent.

Nous voterons en faveur de la proposition de loi, mais il faudra que chacun soit au rendez-vous cet automne, lors de l'examen du projet de loi de finances (PLF), pour soutenir les réponses économiques d'envergure attendues par les agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.* – M. Sébastien Peytavie applaudit également.) Je pense notamment au renforcement de l'aide à la relance de l'exploitation agricole (Area).

De même, il faudra que chacun, au moment du débat sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), se souvienne de nos discussions d'aujourd'hui pour faire sortir la psychiatrie de la crise permanente dans laquelle elle s'enfonce. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Nous allons renforcer le système de détection des troubles des agriculteurs – et c'est heureux –, mais encore faut-il qu'existe un secteur psychiatrique en bonne santé pour qu'ils puissent être accompagnés dignement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. La parole est à Mme Chantal Jourdan.

Mme Chantal Jourdan. Chaque année, plus de 300 agriculteurs se suicident en France. Alors que nous venons de terminer l'examen du projet de loi d'urgence agricole et que la santé mentale est pour la deuxième année consécutive la grande cause nationale, la question du mal-être agricole reste en suspens.

Deux tiers des agriculteurs estiment que leur travail est à l'origine d'une forte charge mentale. Cela met en lumière une tension structurelle, installée dans la durée, presque normalisée. À ceci s'ajoute que la moitié d'entre eux déclarent être en permanence pressés par le temps en raison d'une charge de travail élevée. Avec le suicide d'un agriculteur chaque jour, la prévalence des risques professionnels est largement plus élevée pour eux que pour la moyenne des Français. Cette statistique devrait suffire à provoquer un sursaut dans l'accompagnement de la profession.

Instabilité économique, dépendance aux marchés, endettement, incertitude climatique, pression administrative croissante, parfois isolement géographique et social – les agriculteurs font face à des difficultés multiples. Ces

facteurs ne s'additionnent pas simplement, ils se renforcent réciproquement, créant un effet d'enfermement progressif. Avec le temps, les périodes difficiles glissent vers un état de mal-être continu, un mode de fonctionnement quotidien. C'est le symptôme d'un système sous pression. Dans ce contexte, la souffrance psychologique n'est pas une réalité isolée mais la conséquence d'un modèle économique à bout de souffle, qui épuise les travailleurs.

Dans dix ans, la moitié des agriculteurs et agricultrices seront à la retraite. Il est plus que jamais primordial d'assurer l'attractivité de l'activité nourricière et cela ne peut se faire sans un meilleur accompagnement psychique global de la profession. Il nous faut cesser de traiter la santé mentale comme un aspect périphérique des politiques agricoles. Les mesures de la présente proposition de loi doivent nous permettre de rendre plus lisibles les dispositifs de prévention, d'écoute et de prise en charge des agriculteurs.

En parallèle, une réelle culture de la santé mentale est en train d'émerger : ce sujet, qui fut l'objet d'un tabou pendant des décennies, est de moins en moins ignoré. Si les moyens alloués à cette cause restent largement insuffisants, un dialogue politique et sociétal s'instaure progressivement. Dans les territoires, le dispositif d'entraide des sentinelles, qui bénéficie du soutien de la MSA, représente une première bouffée d'air. Je veux d'ailleurs saluer tous les volontaires de mon département qui viennent quotidiennement au secours de leurs pairs. Il serait utile d'exporter ce qui se fait dans le monde agricole à l'échelle de la société tout entière.

L'écosystème agricole est un excellent terrain d'observation pour comprendre les facteurs qui influent sur la santé mentale. La pression économique et les représentations sociales de la profession jouent un rôle déterminant dans l'état du psychisme ; cette observation doit pousser la société comme les politiques à s'interroger. Cependant, les initiatives individuelles isolées ne suffisent plus. Nous devons mettre un coup d'arrêt aux drames qui se succèdent au sein de la profession agricole en agissant concrètement pour le bien-être des salariés et des exploitants.

Un meilleur accompagnement des agriculteurs et des salariés agricoles est une nécessité, et il sera possible demain si nous votons cette proposition de loi. Nous le savons, la profession est discrète, peu portée à exposer les difficultés personnelles, et l'intervention auprès de ce public nécessite de bien connaître le milieu et de former des relais. La mobilisation de sentinelles agricoles dans tous les territoires, la création d'un guichet unique par département, pour une meilleure coordination, et celle d'une mission nationale pertinente qui assure une égalité entre les territoires amélioreront l'accès des agriculteurs à une écoute bienveillante.

Après des mois d'auditions, de réflexions et de concertations, mon collègue Arnaud Simion a écrit cette proposition de loi. Il est à présent de notre responsabilité d'en assurer l'adoption. (*Applaudissements sur les bancs des commissions.* – M. Sébastien Peytavie applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Bourdeaux.

M. Jean-Luc Bourdeaux. Aujourd'hui, nous débattons d'un sujet grave. Nous reconnaissons aux agriculteurs leur courage, leur discrétion et leur sens du devoir mais, malheureusement, nous parlons moins de leur détresse, souvent tue ou minorée. Chaque année, plus de 300 agriculteurs mettent fin à leurs jours dans notre pays. Derrière ce chiffre insupportable, ce sont des familles brisées, des exploitations fragilisées et des territoires ruraux qui souffrent. Personne dans cet hémicycle ne peut rester indifférent à cette réalité.

La santé mentale est devenue une priorité pour notre pays. Je veux d'ailleurs rappeler que c'est sous l'impulsion de Michel Barnier qu'elle a été érigée en grande cause nationale dès 2024, permettant le déploiement de dispositifs de prévention, d'accompagnement et de repérage des personnes en difficulté. Les agriculteurs doivent naturellement bénéficier pleinement de cet engagement.

La proposition de loi vise à renforcer les dispositifs existants : elle tend à développer le réseau des sentinelles, à améliorer l'accompagnement local et la coordination entre acteurs. Ces objectifs sont légitimes et nous les partageons ;...

M. Ian Boucard. Tout à fait !

M. Jean-Luc Bourgeaux. ...mais nous devons aussi avoir l'honnêteté de dire que ce texte ne traite qu'une partie du problème, car la détresse psychologique des agriculteurs ne tombe pas du ciel.

M. Arnaud Simion, rapporteur. Certes !

M. Jean-Luc Bourgeaux. Elle trouve souvent son origine dans l'accumulation des difficultés auxquelles ils sont confrontés : revenus insuffisants, volatilité des marchés, charges croissantes, contraintes administratives toujours plus nombreuses, absence de visibilité sur l'avenir de leur exploitation. Nos agriculteurs ne demandent pas seulement davantage d'accompagnement psychologique, ils demandent avant tout de pouvoir vivre dignement de leur travail.

M. Ian Boucard. Il a raison !

M. Jean-Luc Bourgeaux. Ils demandent que les normes qui les étouffent soient allégées et que les décisions politiques cessent de fragiliser leur compétitivité. Ils demandent enfin une juste reconnaissance de leur contribution essentielle à la nation. C'est pourquoi nous considérons que la dégradation de leur santé mentale doit être abordée comme la conséquence d'un ensemble de difficultés auxquelles il faut répondre de manière globale.

Nous l'avons exprimé précédemment en votant une proposition de loi qui visait à revaloriser les retraites agricoles. En 2023, le groupe Droite républicaine, sous l'impulsion de mon collègue Julien Dive, a permis de calculer la retraite de base des agriculteurs sur les vingt-cinq meilleures années. Il était impératif, au nom de la justice entre les régimes et de la dignité des agriculteurs, de prendre cette mesure très attendue – une vraie réforme structurelle. Plus récemment, nous avons adopté un projet de loi utile grâce à la mobilisation d'Annie Genevard et du rapporteur Julien Dive. Ce travail de fond est primordial et doit évidemment se poursuivre. Aucune cellule d'écoute, aucun guichet unique, si utiles soient-ils, ne remplaceront jamais une rémunération juste, une exploitation viable et une perspective d'avenir.

M. Sébastien Peytavie. Le projet de loi d'urgence agricole aurait permis tout cela ?

M. Jean-Luc Bourgeaux. Voter ce texte nous permettra d'envoyer un signal à celles et ceux qui traversent des situations de grande détresse : chaque action utile compte, chaque agriculteur en souffrance mérite d'être mieux accompagné et nous devons nous montrer à la hauteur de cet enjeu de dignité. Notre groupe votera cette proposition de loi, mais nous continuerons à défendre avec la même détermination les réformes structurelles dont notre agriculture a besoin.

M. Ian Boucard. Elles sont essentielles !

M. Jean-Luc Bourgeaux. En effet, protéger la santé mentale de nos agriculteurs, c'est aussi leur permettre de vivre dignement de leur travail, de transmettre leur exploitation et de retrouver confiance dans l'avenir.

M. le président. La parole est à M. Sébastien Peytavie.

M. Sébastien Peytavie. La souffrance psychologique des agriculteurs et agricultrices s'est profondément aggravée ces dernières années. Le suicide, conséquence ultime des pressions multiples, a tragiquement touché 529 agriculteurs en 2016. Avec la répétition des crises climatiques et sanitaires, capables de réduire à néant le travail de toute une vie, et le phénomène El Niño qui va nous percuter de plein fouet ces prochains mois, ces chiffres risquent malheureusement de continuer à augmenter. Les agriculteurs se retrouvent victimes à la fois d'un modèle qui privilégie la rentabilité plutôt que l'humain et d'un abandon en matière de santé mentale, malgré son statut de grande cause nationale.

Signe de ce désengagement, les annonces décevantes de la ministre de la santé, cette semaine, n'étaient accompagnées d'aucun moyen financier supplémentaire. Signe de l'abandon de la grande cause nationale, le fonctionnement du 3114, le numéro national de prévention du suicide, n'est en mesure de prendre en charge qu'environ 40 % des appels. Concrètement, six agriculteurs sur dix en situation critique risquent de n'obtenir aucune réponse lorsqu'ils composent ce numéro.

Les causes du mal-être des agriculteurs sont multiples. La pression économique, d'abord, avec un modèle agricole qui pousse à l'agrandissement, un revenu faible qui ne rémunère pas dignement le travail et un endettement colossal. Des facteurs sociaux, ensuite : la pression pour faire perdurer l'héritage familial sans cesse menacé, la surcharge de travail et l'impossibilité de dissocier vie familiale et vie professionnelle. Enfin, la complexité administrative pèse lourdement sur les petites exploitations, qui n'ont pas les ressources pour y faire face.

Dans un tel contexte, nous saluons l'initiative de cette proposition de loi, alors que les dispositifs existants restent insuffisamment coordonnés et dotés de moyens limités.

Avec mon collègue Benoît Biteau, nous avons obtenu en commission que la stratégie évoquée ici intègre les spécificités des agriculteurs et agricultrices dont les conditions de vie peuvent accroître les risques de vulnérabilité. C'est notamment le cas pour les travailleurs saisonniers étrangers, les personnes récemment installées et les femmes agricultrices, dont le parcours de vie se distingue par un manque de reconnaissance et une précarité importante.

Nous avons également obtenu une possibilité de financement par l'État des emplois administratifs et comptables dans les exploitations. C'est une nécessité aussi bien pour reconnaître financièrement ce travail fait en majorité par les agricultrices que pour soutenir le monde agricole et en finir avec les semaines à rallonge, source d'anxiété.

Enfin, parce qu'il est impératif que les agriculteurs en détresse psychique puissent avoir du répit, nous avons étendu les possibilités d'accès au crédit d'impôt au titre des dépenses engagées pour assurer un remplacement pour congé.

Tout cela, cependant, ne restera que du bricolage tant que notre assemblée ne s'engagera pas sur le long terme à traiter le mal-être agricole à la racine. L'examen du projet de loi d'urgence agricole aurait pu être l'occasion d'emprunter ce chemin, mais il n'apporte rien, sinon toujours plus d'intensification et de compétition pour tenter de maintenir à flot un modèle agricole à bout de souffle.

Nous soutiendrons évidemment la présente proposition de loi ; mais quel gâchis, chers collègues, alors que nous venons de rater, cette semaine, une occasion cruciale – non pas de défendre un modèle qui abîme la terre, le corps et l'esprit des agriculteurs, mais de le transformer radicalement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur ceux des commissions. – MM. Julien Brugerolles et Ian Boucard applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à Mme Louise Morel.

Mme Louise Morel. Le mal-être et le risque suicidaire, dans le monde agricole, sont malheureusement une réalité que nous devons regarder en face. Le phénomène frappe toutes nos campagnes. Le sur-risque de suicide est de 60 % chez les agriculteurs de 15 à 64 ans, et il atteint 73 % parmi les 65 ans et plus. Derrière ces chiffres, il y a des femmes et des hommes qui portent chaque jour la responsabilité de nourrir notre pays, souvent dans des conditions économiques, climatiques et administratives difficiles. La détresse psychologique qui peut en résulter constitue un enjeu humain auquel personne ici ne peut rester indifférent.

Les auteurs de la proposition de loi que nous examinons s'inscrivent dans la continuité de la feuille de route interministérielle de 2021 sur la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté. Cette stratégie a permis, rappelons-le, de structurer une action publique coordonnée, de former plusieurs milliers de sentinelles, de sensibiliser de nombreux acteurs de terrain et de renforcer la mobilisation de la Mutualité sociale agricole, des services sociaux, des collectivités et du tissu associatif dans ce domaine.

Les avancées proposées aujourd'hui, monsieur le rapporteur, méritent d'être saluées. Elles contribuent à renforcer la visibilité des dispositifs existants, à améliorer leur coordination et à mieux identifier les situations de détresse avant qu'elles ne deviennent dramatiques.

Au groupe Les Démocrates, nous partageons pleinement le constat qui fonde votre proposition de loi : selon les territoires, la prise en charge de la santé mentale de nos agriculteurs demeure inégale. Certains départements disposent d'un réseau solide et bien identifié, tandis que d'autres connaissent encore des difficultés de coordination ou d'accès aux dispositifs existants. Certaines des mesures que vous proposez figuraient d'ailleurs parmi les recommandations formulées déjà en 2020 dans le rapport remis par Olivier Damaisin sur l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, rapport qui a largement inspiré la feuille de route Gouvernementale mise en œuvre depuis 2021, dont je parlais il y a un instant.

On peut toutefois s'interroger, sans remettre en cause leur pertinence, sur l'opportunité de consacrer dans la loi certaines dispositions dont l'application relève principalement de l'organisation administrative et territoriale, et qui auraient pu être déployées avec davantage de souplesse par voie réglementaire.

Cette remarque mise à part, nous considérons que cette proposition de loi va dans la bonne direction. Elle témoigne d'une volonté sincère de mieux accompagner nos agriculteurs et de renforcer la lisibilité des dispositifs existants : consolidation et généralisation du réseau des sentinelles agricoles, création d'un guichet unique départemental de la santé mentale agricole et d'une mission nationale pour la santé mentale agricole.

Il nous revient à présent de garantir l'efficacité réelle de ces propositions. Dans les échanges qui vont suivre, notre groupe sera donc attentif aux amendements qui permettront de préciser le contenu de ce texte et son articulation avec les politiques déjà engagées.

Vous l'aurez compris, nous apporterons notre soutien à cette proposition de loi, parce que la santé mentale de nos agriculteurs et de nos agricultrices mérite une mobilisation durable, efficace et responsable. (*Applaudissements sur les bancs des commissions. – M. Sébastien Peytavie applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Jérémie Patrier-Leitus.

M. Jérémie Patrier-Leitus. « Sans doute il est lugubre de consumer ses forces et ses jours à fendre le sein de cette terre [...], lorsqu'un morceau de pain, le plus noir et le plus grossier est, à la fin de la journée, l'unique récompense et l'unique profit attachés à un si dur labeur. »

La dureté que décrivait George Sand il y a cent cinquante ans n'a pas disparu, elle a pris un visage plus brutal encore. Chaque jour, dans notre pays, un agriculteur met fin à ses jours – plus de 300 par an. Derrière ce chiffre, il y a des femmes et des hommes, qui ont embrassé cette vocation d'éternité de servir la terre et de nous nourrir, et que nous laissons trop souvent seuls dans la détresse. Derrière ce chiffre, il y a des familles brisées, des vies fauchées.

Le groupe Horizons & indépendants aborde donc ce texte avec gravité, et il le votera car nous en partageons à la fois l'intention et l'architecture. Nous le soutenons d'abord parce qu'il inscrit enfin dans la loi le réseau des sentinelles agricoles, qui réunit 10 000 bénévoles déjà formés, bien au-delà de l'objectif initial : des agriculteurs, des vétérinaires, des élus locaux, des salariés de la MSA, capables de repérer les signaux faibles et de rompre l'isolement. Nous le soutenons ensuite parce que le guichet départemental unique répond à un mal que chacun connaît : non pas l'absence de dispositifs, mais leur empiement. Agri'écoute, cellules pluridisciplinaires, comités départementaux, cellules Réagir, Solidarité Paysans : les outils existent, mais ils manquent de lisibilité. Un agriculteur à bout n'a plus la force de pousser dix portes. Lui en ouvrir une seule, c'est essentiel, mais à la condition qu'un dispositif conçu pour simplifier l'accès ne devienne pas une strate de plus.

Reste enfin la vérité que ce texte effleure, sans toujours la traiter. Aucune sentinelle, aucun guichet ne tiendra durablement contre ce qui nourrit le mal-être : un revenu qui ne couvre pas toujours les coûts de production, un endettement moyen de 40 %, des démarches administratives qui forment à elles seules une seconde journée de travail, les déserts médicaux où le soin psychique, psychiatrique, demeure hors d'atteinte. La santé mentale a été érigée en grande cause nationale et elle doit le rester, mais la première politique de santé mentale pour un agriculteur, c'est un revenu qui le fait vivre, une exploitation qu'il puisse transmettre, et que l'on cesse de lui demander de remplir des formulaires plutôt que de cultiver sa terre. C'est, au fond, ce qu'Édouard Philippe est venu dire, hier, au congrès des Jeunes Agriculteurs (JA).

La détresse du monde agricole tient à une condition économique qu'on a laissé se dégrader et à une confiance qu'on lui a retirée. La leur rendre, et les traiter enfin comme les chefs d'entreprise qu'ils sont, c'est le cœur de la prévention de leur mal-être. Ce que nous proposons, avec le groupe Horizons & indépendants et Édouard Philippe, c'est de remonter à ces causes.

Il convient avant tout de cesser, dans cet hémicycle et partout ailleurs, de faire des agriculteurs les ennemis de l'environnement, en reconnaissant, comme nous le proposons, le rôle de l'agriculture dans la charte de l'environnement. Nous inscrivons demain, dans la Constitution, que l'écologie ne se fera pas contre eux, mais avec eux.

Alléger les normes, ensuite : aucune surtransposition de nos règles au-delà de ce qu'exige l'Europe, pour rendre à l'agriculteur la journée de travail que les formulaires lui confisquent. Sécuriser le revenu en sortant les prix du carcan d'une renégociation imposée chaque année, revenir à l'esprit d'Egalim, à des relations commerciales plus stables, plus équitables et à un partage de la valeur plus équilibrée. Enfin, lui rendre la maîtrise de son métier : un agriculteur qui peut décider, investir et transmettre est un agriculteur que le découragement gagne beaucoup moins vite.

Notre groupe votera cette proposition de loi sans réserve sur le principe, mais sans naïveté sur le chemin qu'il reste à parcourir pour traiter les causes qui minent la santé mentale des agriculteurs et laissent trop souvent place au pire. Aux agricultrices, aux agriculteurs, aux salariés du monde agricole qui souffrent en silence, nous devons un soutien sans faille et plus encore, nous leur devons des actes. *(Applaudissements sur les bancs des commissions.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Castellani.

M. Michel Castellani. Nous voici réunis pour traiter la question grave de la santé mentale des agriculteurs, alors que la santé mentale a été érigée en grande cause nationale, un combat que notre groupe a soutenu avec constance. Tout d'abord, je veux saluer notre collègue Arnaud Simion, qui a inscrit ce sujet à l'ordre du jour. Depuis Durkheim, nous savons que le suicide n'est pas seulement un drame individuel, mais un fait social qui dépend de la cohésion d'une société autant que de la fragilité des individus. Le monde agricole en offre une illustration douloureuse puisque chaque année, cela a été dit par les orateurs, des dizaines et des dizaines d'agriculteurs mettent fin à leurs jours.

Je voudrais m'arrêter sur un enseignement qui doit guider notre action. Plus des trois quarts de ces personnes n'avaient eu que peu recours aux soins, voire pas du tout, dans l'année précédant leur geste. Il n'existe pas de lien direct entre la densité de l'offre de soins et le suicide agricole. Autrement dit, le drame ne tient pas tant aux carences de notre offre de soins qu'à des déterminants sociaux, économiques, culturels propres à la fonction.

Réduire ce mal-être à la seule crise économique serait donc une erreur, les difficultés de revenus, d'endettement, la dépendance au marché, la bureaucratisation pèsent – certes, lourdement – et il n'entre nullement dans notre propos de les sous-estimer, mais s'ajoute à ces difficultés une dimension que nous ne pouvons ignorer : pour une large part des agriculteurs, s'arrêter, demander de l'aide, reconnaître sa souffrance est encore vécu comme un aveu de faiblesse. Cette culture du silence tue autant qu'un mauvais bilan d'exploitation. Toute politique de prévention qui l'oublierait serait vouée à l'échec. Aussi, puisque ceux qui souffrent ne franchissent pas la porte des soins ou difficilement, c'est à nous d'aller vers eux.

La MSA a ouvert la voie avec de nombreuses actions pour prévenir le mal-être agricole, comme le programme Agri'écoute. Ses rapports ont également permis de donner au sujet sa juste place dans le débat public ; nous saluons son engagement. Cette logique de prévention est aussi celle des sentinelles. Ce sont des agriculteurs, mais aussi des retraités, des élus locaux, des secrétaires de mairie, des vétérinaires qui

savent repérer des signes de détresse et orienter avant la rupture. Par ailleurs, la mobilisation de la société civile, au travers d'associations comme Solidarité Paysans ou d'initiatives individuelles – progressivement devenues professionnelles –, a favorisé la prise de conscience.

Cependant, le groupe LIOT, particulièrement engagé en faveur des agriculteurs, regrette le manque d'ambition des politiques nationales pour remédier à leur détresse. Il n'est plus possible que ceux qui nous nourrissent soient abandonnés. Ces femmes et ces hommes, exploitants, salariés, conjoints, collaborateurs et aidants, s'effondrent dans l'ombre, progressivement submergés par des difficultés économiques, administratives et sociales qu'aucun dispositif coordonné ne permet encore de prendre en charge efficacement. Si nous saluons les actions déjà menées, nous sommes convaincus que l'État doit généraliser ces outils et les déployer uniformément sur tout le territoire, dans le cadre d'une politique publique nationale ambitieuse.

Aussi sommes-nous favorables à cette proposition de loi. Nous nous félicitons de la création d'une mission nationale pour la santé mentale agricole à l'article 3, et surtout du dispositif national de sentinelle agricole pour détecter, prévenir et orienter vers le guichet unique départemental prévu à l'article 2, qui nous semble bienvenue. Cela s'inscrit dans une logique comparable à celle suivie dans d'autres secteurs, notamment celui des forces de l'ordre, où des réseaux similaires ont démontré leur efficacité. J'ajouterai une condition de réussite. Les sentinelles ne sont pas des professionnels, mais des bénévoles que l'on expose à une charge lourde. Veillons à les former, à les accompagner, à les soutenir, faute de quoi nous fragiliserons ceux-là même que nous appelons en renfort. *(M. le rapporteur applaudit.)*

M. le président. La parole est à M. Julien Brugerolles.

M. Julien Brugerolles. D'abord, je vous remercie d'avoir mis à l'ordre du jour transpartisan ce texte, qui s'inscrit presque dans la continuité de celui que nous avons voté ce matin, tant la question de la souffrance et du mal-être des agriculteurs est prégnante.

Cette souffrance agricole est largement documentée, depuis au moins 2020, avec le rapport du député Olivier Damaisin, et celui des sénateurs Françoise Férat et Henri Cabanel, en mars 2021. Dans la foulée, la MSA a formalisé des propositions pour faire face à ce mal-être. En novembre 2021, le Gouvernement a lancé une feuille de route pour la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté. Malgré les moyens supplémentaires et les différents dispositifs, force est de constater que les agriculteurs connaissent une souffrance permanente.

Ainsi, 20 % des exploitants agricoles ayant répondu à l'enquête Vox Agri, en septembre 2025, se déclaraient désespérés, contre seulement 5 % lors d'une enquête similaire en 1998. Ce taux culminait à plus de 26 % pour les producteurs en grande culture et à 30 % pour les viticulteurs et les éleveurs ovins et caprins. Selon les résultats d'une étude de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) publiée par la MSA en 2024, le risque de mortalité par suicide chez les exploitants agricoles était, en 2020, supérieur de 77 % à celui des assurés de l'ensemble des régimes de sécurité sociale.

C'est dans ce contexte dramatique que cette proposition de loi trouve tout son sens. Sa force, c'est de consolider le dispositif des sentinelles qui a fait ses preuves depuis sa création en 2011. Je pense notamment à la nécessité de mieux encadrer la formation des bénévoles ou à celle de créer les conditions d'animation de ce réseau. Je salue égale-

ment la création d'un guichet unique départemental, qui doit permettre une prise en charge psychologique, financière ou administrative plus efficace sur l'ensemble du territoire.

Cette proposition de loi contribue au déploiement d'une stratégie de santé mentale réunissant un réseau d'acteurs de proximité, de professionnels de santé, d'institutions et de politiques publiques. La création d'une mission nationale sous la tutelle de différents ministères – agriculture et santé, mais également travail et environnement –, à laquelle seront associées les organisations syndicales agricoles, me paraît traduire l'effort d'une approche systémique du mal-être agricole. Comme l'indique le nouveau titre de la proposition de loi adoptée en commission des affaires sociales, plus que de santé mentale, il est question ici d'un mal-être profond, tenace. Il ne s'agit pas seulement de difficultés de santé individuelles, c'est un contexte global, social et économique qui est à l'origine d'une dégradation continue de la qualité de vie et de travail de très nombreux agriculteurs.

Dans le rapport d'information publié en 2021, les sénateurs Cabanel et Férat notaient que plusieurs facteurs revenaient régulièrement dans les témoignages recueillis par le groupe de travail : « la question économique et celle de l'endettement, le sentiment de dénigrement, l'isolement, les relations familiales complexes dans le monde agricole en raison de l'héritage et du poids de la transmission, le modèle agricole lui-même poussant parfois à une course à l'agrandissement, un sentiment de perte de la liberté d'exploiter, la surcharge de travail et le manque de reconnaissance. »

Au-delà de ce texte utile, faire échec au mal-être et au suicide chez les agriculteurs suppose de rompre avec les pressions économiques et la mise en concurrence permanente qui mettent en difficulté nos agriculteurs, eu égard à la viabilité et à la pérennité de leur exploitation. Soutenir nos agriculteurs et leurs familles exige une ambition politique courageuse qui mette un frein à la fuite en avant libérale, pour assurer une juste rémunération du travail de tous les agriculteurs. Les députés communistes et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine voteront ce texte bienvenu. (*M. Sébastien Peytavie et M. le rapporteur, applaudissent.*)

M. le président. La parole est à M. Antoine Valentin.

M. Antoine Valentin. Il y a quelques semaines, dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, un éleveur dont le troupeau a été abattu, il y a dix mois, dans le cadre de la dermatose nodulaire contagieuse des bovins, et qui a attendu près de neuf mois pour bénéficier des dernières indemnités, me disait, entre deux phrases : « Nous ne sommes pas faits pour demander de l'aide ».

Cette phrase, on l'entend partout dans le pays ; elle dit tout : le silence comme culture, la résistance comme dignité, et derrière, parfois, l'irréparable.

Trois cents agricultrices et agriculteurs se suicident chaque année – presque un par jour. Ce chiffre, qui devrait tous nous horripiler, ne fera cependant l'objet d'aucun grand débat national ni d'aucune une de journal. Pourtant, il est là, têtue et accablant, comme un aveu collectif de notre incapacité à regarder en face ce que vivent ceux qui nous nourrissent.

La situation ne reste pas sans réponse : la MSA agit, les chambres d'agriculture sont mobilisées, ainsi que les associations. Mais elles agissent en silo, chacune dans leur couloir, sans passerelle, sans coordination, sans porte d'entrée

commune. Le rapport Cabanel l'avait annoncé, le rapport Damaisin l'a confirmé. Nous avons accumulé les diagnostics ; ayons le courage du remède.

C'est précisément ce qu'apporte cette proposition de loi : une synergie, une architecture. Des sentinelles formées pour détecter les premiers signaux, un guichet unique dans chaque département pour orienter sans délai, une mission nationale pour garantir l'égalité territoriale. Une chaîne, là où nous n'avions qu'une addition de dispositifs épars.

Le groupe UDR votera pour ce texte, parce que cette réalité est indigne et que l'heure n'est pas aux tergiversations idéologiques. Cette souffrance mérite une réponse publique sérieuse.

Permettez-moi toutefois d'exprimer quelques critiques et inquiétudes. Nous nous réjouissons que le guichet unique soit placé sous l'autorité du préfet et non des ARS – agences régionales de santé. C'est un choix de bon sens, qui s'appuie sur l'expérience du terrain, et non une énième couche de technocratie. Je note cependant une lacune : les chambres d'agriculture, qui ont enregistré 4 300 signalements en 2024 dans le cadre du réseau Réagir, ne sont pas positionnées comme cocoordinatrices du guichet. La MSA ne peut pas être seule aux commandes d'un dispositif qui doit irriguer l'ensemble du monde agricole. Nous devons compléter ce dispositif.

Nous avons plus de réserves sur la gouvernance de la mission nationale. En l'état, le texte place cette mission sous une quadruple tutelle ministérielle : agriculture, santé, travail et environnement. Quatre ministères au pilotage, c'est, en pratique, personne au volant. Cette savante dilution des responsabilités, dont la Macronie a le savoir-faire, ne nous assure qu'une chose : des notes et rapports enfouis dans les méandres de l'administration et l'espoir du concret envolé.

Le ministre de l'agriculture doit être le chef de file incontestable de cette mission qui, si elle échoue à atteindre ses objectifs – délais de prise en charge inférieurs à trente jours et taux de traitement supérieur à 75 % –, devra se transformer automatiquement en groupement d'intérêt public (GIP).

Le crédit d'impôt « répit » est une bonne chose ; permettre à un exploitant épuisé de souffler est une idée simple et juste. En l'état, le texte en conditionne l'accès à un certificat médical. Or pour un agriculteur qui ne va pas chez le médecin, et ils sont nombreux dans cet état d'esprit, c'est une barrière de plus. Il faut permettre à une sentinelle ou un travailleur social de la MSA d'attester de la souffrance psychique et ainsi ouvrir l'accès à ce droit. Sinon, nous créerons un outil que ceux qui en ont le plus besoin ne pourront pas saisir.

Il y a dans nos campagnes une fierté honorable issue de la terre, mais aussi un silence forgé dans la rusticité et dans l'épreuve qui condamnent le sort de ceux qui nous nourrissent. Cette loi d'urgence est une réaction. Viendra le temps où il faudra reconstruire une nation agricole digne de celle qui fut la nôtre pendant des siècles. Ce temps, nous le préparons. Et dès 2027, nous répondrons, avec nos alliés du Rassemblement national, aux besoins les plus élémentaires des agriculteurs,...

M. Jean-François Coulomme. Mais bien sûr !

M. Antoine Valentin. ...pour leur redonner espoir et dignité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

M. le président. La parole est à M. Serge Muller.

M. Serge Muller. Cette proposition de loi nous oblige à regarder une réalité en face : les agriculteurs sont passionnés, attachés à leur terre, mais aussi profondément épuisés. Les assurés relevant du régime agricole sont particulièrement exposés au risque suicidaire – les chiffres sont accablants. Pour les personnes âgées de 15 à 64 ans, le risque de suicide est supérieur de 43 % à celui des assurés de l'ensemble des régimes de sécurité sociale. Les études récentes de la MSA confirment d'ailleurs un sur-risque durable chez les agriculteurs, notamment chez les non salariés. Derrière ces statistiques, il y a des vies brisées, des familles endeuillées et des exploitants qui n'en peuvent plus.

Dans mon territoire, la Dordogne, nous ne sommes pas épargnés. La MSA identifie ce département parmi les territoires particulièrement à risque, aux côtés du Lot-et-Garonne, du Limousin et des Charentes. En 2019, la cellule d'écoute de la MSA Dordogne et Lot-et-Garonne a enregistré soixante signalements de détresse, soixante familles, soixante exploitations où quelqu'un a craqué et appelé au secours. Combien n'ont pas appelé ?

En janvier 2024, Romain Gonzales, ancien éleveur de canards du Bergeracois, a eu le courage de témoigner publiquement : « J'y ai souvent pensé, très souvent, jusqu'à mettre un fusil sur ma tempe, pour de vrai. » Son témoignage, publié lors des mobilisations de janvier 2024, a traversé la France. En février de la même année, au Salon de l'agriculture, Rémi Dumaure, actuel président de la chambre d'agriculture de Dordogne, a interpellé Emmanuel Macron au sujet du suicide dans le milieu agricole.

La détresse agricole peut aussi, dans les cas les plus dramatiques, emporter les autres. En Dordogne, à Saussignac, nous n'avons pas oublié ce drame de 2004, où un agriculteur débordé par la faillite et écrasé par les normes a commis l'irréparable en ôtant la vie de deux inspecteurs du travail. La santé mentale des agriculteurs peut avoir des conséquences dramatiques pour d'autres.

L'agriculture n'est pas un métier comme les autres. Elle exige un engagement personnel considérable, des journées sans fin, une résilience permanente. Depuis des années, le Gouvernement cultive la politique du rien. Nous en récoltons désormais les conséquences : exaspération du monde agricole et colère sans précédent.

La gauche et l'extrême gauche, donneurs de leçons autoproclamés, prétendent défendre notre agriculture ; il n'en est rien.

M. Alexandre Dufosset. Eh oui !

Mme Karen Erodi. N'importe quoi !

M. Serge Muller. Ce sont ces mêmes élus qui ont eu l'audace de déclarer qu'il était préférable d'importer, lorsqu'on vit à Toulouse, de la viande espagnole plutôt que de la viande venant du nord de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Voilà le fond de leur pensée ! Nos éleveurs balayés d'un revers de main au profit de l'import espagnol. Une belle démonstration de la part de ces escrologistes.

Des idéologues qui, n'ayant jamais tenu une exploitation, font de l'écologie de salon. Des écologistes qui vilipendent nos éleveurs le matin, culpabilisent les consommateurs de viande le midi, et sabotent le made in France le soir. Voilà les alliés qu'ils sont pour nos agriculteurs ! (*Protestations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Élise Leboucher. Vous n'avez pas le monopole du monde agricole !

M. Serge Muller. Pendant que nos paysans se lèvent à 4 heures du matin pour nourrir la France, eux préfèrent nourrir leur idéologie. Leur hypocrisie n'a d'égal que leur mépris pour ceux qui font vivre nos territoires et incarnent un savoir-faire que nous, nous nous engageons à défendre.

Cette proposition de loi met enfin en lumière la santé mentale des agriculteurs, un sujet sensible et essentiel. Nous devons les accompagner et les soutenir pour relancer l'agriculture. C'est précisément le projet que nous portons avec Marine Le Pen et Jordan Bardella : une dynamique agricole fondée sur la défense de nos exploitants,...

M. Sébastien Peytavie. Ça vous a apporté combien de points de les citer ?

M. Serge Muller. ...le soutien à nos filières et la possibilité pour eux de vivre dignement de leur travail.

Nos agriculteurs peuvent compter sur nous en 2027, avec Marine Le Pen et Jordan Bardella, nous serons pleinement engagés pour que nos filières vivent, prospèrent et transmettent leur savoir-faire aux générations futures, car le changement n'attend plus.

Parce que cette proposition de loi va dans le bon sens et qu'elle met en lumière un bilan désastreux, nous la voterons, ...

M. Sébastien Peytavie. Alors qu'elle a été déposée par les escrologistes que vous dénoncez ?

M. Serge Muller. ...au nom du bien-être des agriculteurs et pour les accompagner lorsqu'ils traversent des périodes difficiles qui les poussent à envisager le pire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le rapporteur.

M. Arnaud Simion, rapporteur. Nous ne sommes pas réunis pour dépasser nos clivages ni pour résoudre l'opposition entre agriculture intensive et agroécologie, mais pour parler de la souffrance de celles et ceux qui nous nourrissent.

Madame la ministre, si nous passons par la loi, c'est parce que la situation ne peut plus durer. Entre-temps, elle est devenue une question sociale et une question de santé publique. Les réponses que vous y apportez ne sont pas satisfaisantes, donc nous nous en saisissons. Désolé de vous le dire !

Vous avez cité à plusieurs reprises Olivier Damaisin, coordinateur national ministériel, et vous avez eu raison de le faire, parce qu'il se démultiplie ! Mais comment voulez-vous qu'une délégation interministérielle disposant de 2,5 équivalents temps plein (ETP) puisse fonctionner et déployer une stratégie nationale d'accompagnement pour l'accompagnement des agricultrices et agriculteurs ? C'est impossible ! Il faut donc passer la vitesse supérieure !

Je vous invite à lire le rapport de l'Igas sur l'application du plan de prévention du mal-être et du risque suicidaire en agriculture, publié en 2023. Il décrit une structure pas assez pérenne, fragile et dispersée, dépendant de la personnalité du coordinateur – M. Damaisin en l'occurrence. Il évoque en outre l'absence d'un ancrage institutionnel fort, une mise en œuvre inégale, une gouvernance éclatée, un manque de pilotage pérenne, des thématiques encore taboues et pas prises en compte – célibat, addictions –, une évolution administrative lente, etc. J'ai constaté tout cela à l'occasion des auditions menées avec l'ensemble des actrices et des acteurs.

J'ai essayé de mettre la main sur les rapports sur les déclinaisons départementales de ce plan de prévention. Je n'en ai trouvé qu'un, celui des Deux-Sèvres. Il y est clairement écrit que les comités techniques et les comités pléniers ne se réunissent pas et que les rencontres sont insuffisantes. Si on ne se réunit déjà pas dans le seul département qui publie un rapport, qu'est-ce que c'est ailleurs ? Vous avez été plusieurs à insister sur le fait que les dispositifs sont nombreux, mais que personne les pilote.

Madame la ministre, cela ne relève pas de votre responsabilité, mais je vous interpelle au sujet de la septième COG – convention d'objectifs et de gestion – de la CAF – caisse d'allocations familiales – pour la période 2026-2030, puisque personne ne l'a évoquée, et qu'elle n'a pas encore été définie – elle fait l'objet d'une négociation entre le ministère de l'agriculture et Bercy. On demande à la MSA de rendre 1 000 ETP, malgré la situation des agriculteurs et des agricultrices. Un travailleur social de la MSA compte dans sa file active 120 ressortissants, qui traversent généralement des difficultés. Comment peut-il y arriver ? Je me permets de vous interpeller, parce que le sujet est préoccupant et qu'il a des conséquences sur le mal-être agricole.

Vous avez raison, madame la ministre, de dire que plus de 10 000 sentinelles ont été formées, dépassant ainsi les objectifs. Cependant, la MSA m'a signalé à plusieurs reprises que la création du réseau des sentinelles exigeait des formations coûteuses, que les moyens étaient inégalement répartis et que cela représentait une charge de travail supplémentaire pour ses propres agents. Le développement du réseau des sentinelles risque donc d'être freiné par des inégalités territoriales et des relations difficiles avec les ARS.

Regardez la carte du déploiement du réseau des sentinelles. On constate que la façade ouest est très structurée, tandis que dans d'autres territoires, c'est presque le désert – le déploiement y est très limité. Nous passons par la loi justement pour légitimer les sentinelles agricoles, reconnaître leur importance et garantir leur déploiement homogène sur le territoire.

Mme Nicole Dubré-Chirat. C'est vrai !

M. Arnaud Simion, rapporteur. J'ai déjà parlé des comités techniques et des comités pléniers. Je laisse par ailleurs à Mme Nicole Dubré-Chirat le soin d'évoquer la charge financière de la mission nationale.

Cette proposition de loi incarne notre devise républicaine. Proposition de loi de liberté, elle tend à redonner du pouvoir d'agir aux agricultrices et aux agriculteurs, en garantissant un accès simplifié, lisible et humain à une aide psychologique et administrative. Proposition de loi d'égalité, elle tend à corriger l'inégalité territoriale majeure que je viens d'évoquer : alors que le dispositif est robuste dans certains départements, il est presque inexistant dans d'autres. Proposition de loi de fraternité, enfin, car son esprit est inspiré par la solidarité. Elle repose sur la mobilisation collective, la vigilance bienveillante et la proximité humaine.

Merci à toutes et tous de vous être exprimés en faveur du texte.

DISCUSSION DES ARTICLES

M. le président. J'appelle maintenant, dans le texte de la commission, les articles de la proposition de loi.

Je suis saisi de plusieurs demandes de scrutin public : sur l'amendement n° 22, par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire ; sur l'amendement n° 7, par le groupe Socialistes et apparentés.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Article 1^{er}

M. le président. La parole est à Mme Manon Meunier, pour soutenir l'amendement n° 22.

Mme Manon Meunier. Le monde agricole subit une transformation violente et les politiques qui favorisent l'agrandissement entraînent des changements dans la démographie des travailleurs et travailleuses de la terre. Les anciens équivalents temps plein d'exploitants et chefs d'exploitations sont peu à peu remplacés par des ETP de salariés agricoles.

Cette évolution est particulièrement marquée dans l'élevage porcin, qui s'est fortement industrialisé ces dernières années : entre 2000 et 2020, le nombre d'élevages a chuté de 80 %, tandis que la part des salariés dans l'effectif de la filière passait de 8 % à 30 %.

En outre, nous savons que dans les fermes, il y a beaucoup de conjoints collaborateurs et conjointes collaboratrices, dont le travail est invisibilisé.

Le travail agricole est multiple. On sait que tous les travailleurs peuvent subir des pressions, peuvent rencontrer des problèmes liés aux cadences imposées et aux difficultés inhérentes au monde agricole.

À cet égard, l'amendement tend à inclure les aidants familiaux, les conjoints collaborateurs et conjointes collaboratrices, et les salariés agricoles dans la couverture du dispositif des sentinelles agricoles, que nous soutenons et saluons. Il s'agit de ne laisser personne de côté.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Simion, rapporteur. Sur le fond, je comprends et partage votre intention. Toutefois, le risque est de substituer à une logique universelle une logique d'énumération. Dans sa rédaction actuelle, l'article 1^{er} tend à permettre aux sentinelles d'agir auprès de toutes les personnes concernées, sans qu'il soit nécessaire d'en dresser la liste, forcément incomplète.

Pour cette raison, je vous invite à retirer l'amendement, sinon mon avis sera défavorable.

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, pour donner l'avis du Gouvernement.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. Mon avis est défavorable, pour la même raison. Vous proposez une énumération des personnes concernées par le dispositif des sentinelles agricoles, mais toute omission la rendrait incomplète.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 22.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	65
Nombre de suffrages exprimés	58
Majorité absolue	30
Pour l'adoption	23
contre	35

(L'amendement n° 22 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à Mme Béatrice Roullaud, pour soutenir l'amendement n° 7.

Mme Béatrice Roullaud. Il vise à intégrer les parlementaires parmi les acteurs du dispositif national des sentinelles agricoles.

M. Arnaud Simion, rapporteur. Rien ne les empêche d'y participer !

Mme Béatrice Roullaud. Rien ne justifie qu'ils en soient exclus, car ce sont eux qui sont souvent en première ligne dans la remontée des difficultés de terrain. Ainsi, les députés, dans le cadre de leur permanence et de leurs déplacements, recueillent depuis toujours les plaintes des administrés et, au premier chef, celles des agriculteurs. En outre, ils sont un relais essentiel dans l'avancement du processus législatif. Du fait de leur fonction, les sénateurs sont eux aussi au plus près des territoires où ils ont été élus : pourquoi ne prendraient-ils pas une part active à ce dispositif ?

Chers collègues, n'écartez pas les parlementaires de ce dispositif ! Montrez aux citoyens qu'ils ne sont pas éloignés du terrain, qu'ils sont, au contraire, un relais direct des territoires et que leur travail a des répercussions immédiates dans le quotidien des personnes, en l'occurrence des agriculteurs.

M. le président. Sur les amendements n° 5, 13 et 3, je suis saisi par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public. Sur l'article 1^{er}, je suis saisi par le groupe La France insoumise-Nouveau front populaire d'une demande de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Simion, rapporteur. Je considère que votre amendement est satisfait. Certes, nous avons évoqué les élus locaux, les conseillers départementaux et les conseillers régionaux, qui sont tous les jours, contrairement à nous, auprès des agricultrices et des agriculteurs, mais rien n'empêche un parlementaire d'être sentinelle agricole.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Alexandre Dufosset.

M. Alexandre Dufosset. Je soutiens l'amendement de notre collègue Béatrice Roullaud. Le rapporteur vient de dire qu'en l'état, le texte permettait déjà aux parlementaires de devenir sentinelles agricoles, mais pourquoi ne pas l'écrire noir sur blanc dans la proposition de loi ?

Je veux aussi m'inscrire en faux contre ce que vous venez de dire. Nous, les parlementaires, sommes tous les jours au contact, si ce n'est au chevet, des agriculteurs. Nous avons notamment été présents lors des feux de la colère et d'autres événements.

La santé mentale des agriculteurs et des agricultrices est importante. Nous, parlementaires, devrions faire notre autocritique – je dis « nous » par souci d'éviter la polémique, mais je vise bien sûr les bancs de la gauche : entendre des députés dire à l'Assemblée, comme hier, que les agriculteurs utilisent des pesticides, qu'ils alimentent des cancers, que ce sont des empoisonneurs ou des tueurs, pèse certainement sur leur moral ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

Mme Karen Erodi. N'importe quoi.

Mme Anne Stambach-Terre noir. Nous n'avons jamais dit ça !

M. Sébastien Peytavie. Écoutez donc la science !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 7.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	67
Nombre de suffrages exprimés	65
Majorité absolue	33
Pour l'adoption	26
contre	39

(L'amendement n° 7 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Serge Muller, pour soutenir l'amendement n° 5.

M. Serge Muller. Il vise à obtenir l'avis d'un professionnel sur la liste des acteurs fixée par arrêté.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Simion, rapporteur. L'amendement a reçu un avis défavorable de la commission des affaires sociales et je ne peux que le réitérer. Il ne revient pas aux organisations professionnelles de se prononcer sur les personnes autorisées ou non à devenir sentinelles : une telle mesure excéderait leur rôle et irait à rebours de l'esprit du dispositif, fondé sur le volontariat, la neutralité et l'indépendance des sentinelles.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 5.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	69
Nombre de suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour l'adoption	24
contre	45

(L'amendement n° 5 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Nicolas Dragon, pour soutenir l'amendement n° 13.

M. Nicolas Dragon. La proposition de loi s'inscrit dans le prolongement du réseau des sentinelles de la MSA, chargées de repérer les situations de détresse d'agriculteurs. Nous partageons son objectif, mais pour repérer efficacement la détresse, encore faut-il en comprendre les causes !

La souffrance agricole est rarement l'expression d'un facteur psychologique seul. Elle est souvent la conséquence d'une accumulation de difficultés économiques, administratives ou réglementaires – une baisse de revenus, un endettement, une aide PAC qui tarde, une procédure de recouvrement, un dossier bloqué. Ce constat est largement documenté : en Picardie, la MSA relevait 272 signalements de mal-être d'agriculteurs en 2025, contre 170 en 2024. Dans l'Aisne, mon département, le taux de tentatives de suicide dans la population agricole atteint 1,4 ‰ contre 0,9 ‰ au niveau national. Surtout, les sentinelles sont à l'origine de plus de la moitié des signalements enregistrés en 2025.

Cela montre deux choses : d'abord, le mal-être progresse chez les hommes et femmes qui, chaque jour, nous nourrissent. Ensuite, les sentinelles sont déjà un maillon essentiel de la détection. Notre amendement ne tend pas à leur demander de devenir juriste, comptable ou conseiller agricole, mais simplement à leur donner les clés qui leur permettront d'identifier les difficultés économiques, administratives ou réglementaires qui peuvent conduire à la détresse.

Une sentinelle efficace ne doit pas seulement repérer une souffrance : elle doit aussi comprendre ce qui l'a provoquée, pour orienter l'agriculteur vers le bon interlocuteur. On ne soigne pas durablement une détresse dont on refuse de regarder les causes ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Simion, rapporteur. L'amendement est déjà satisfait. À l'article 2, nous avons prévu que les sentinelles soient formées à la reconnaissance des signes de détresse, quelle que soit leur cause – précarité économique, isolement ou épuisement.

La formation des sentinelles sera assurée par le groupement d'études et de prévention du suicide (Geps), à qui revient son ingénierie. La formation s'inscrit dans un dispositif complet, qui repose sur quatre piliers : l'aval – toute personne repérée doit être reçue et systématiquement mise en relation avec un professionnel –, le recours – les sentinelles s'appuient sur un référent professionnel –, la supervision collective et l'animation du réseau.

Je vous invite à retirer l'amendement, sinon mon avis sera défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. La formation des sentinelles comporte des garanties scientifiques. Elle doit être synthétique et opérationnelle, raison pour laquelle il ne me semble pas pertinent d'enrichir, par la loi, leur contenu. La formation doit permettre aux sentinelles de repérer et d'orienter rapidement les agriculteurs en détresse. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Nicolas Dragon.

M. Nicolas Dragon. Nos collègues ont évoqué plus tôt le rôle des parlementaires dans la détection de cas dramatiques. Je garde à l'esprit la situation d'un agriculteur de ma circonscription, installé près de Laon. Il se sentait abandonné de tous, croulait sous la paperasserie. Un huissier a frappé à sa porte et a fait venir la gendarmerie, pendant que cet agriculteur m'appelait au secours. Je suis arrivé pour débloquer la situation : j'ai appelé le directeur de cabinet de la préfète de l'Aisne pour lui dire qu'il fallait absolument temporiser les choses.

Quand j'ai discuté avec lui, l'agriculteur m'a dit qu'il se sentait abandonné de tous et qu'il n'arrivait plus à s'en sortir. Il passe deux jours par semaine enfermé dans un bureau, car il croule sous les papiers et les normes ; en définitive, sous tout ce qui porte atteinte à l'agriculture nationale et à notre souveraineté. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RN et UDR.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 13.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	75
Nombre de suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour l'adoption	26
contre	48

(*L'amendement n° 13 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Serge Muller, pour soutenir l'amendement n° 3.

M. Serge Muller. Cet amendement tend à sécuriser juridiquement l'intervention des sentinelles agricoles – dont le rôle consiste en la détection précoce de situations de souffrance psychique souvent sensibles –, en rappelant l'obligation de confidentialité à laquelle ils sont tenus. Celle-ci est en effet indispensable à l'instauration d'un climat de confiance avec les agriculteurs, la confiance étant la condition essentielle de l'effectivité du dispositif.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Simion, rapporteur. La commission avait rejeté cette proposition. Si je partage pleinement votre souci de protéger la confidentialité des échanges, une telle obligation ne paraît pas pertinente, tout simplement parce que les sentinelles agricoles exercent à titre bénévole, et non professionnel. Le secret professionnel est une obligation attachée à des professions réglementées, dont le non-respect est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. La commission a cependant adopté un amendement prévoyant que « les sentinelles s'engagent à respecter la confidentialité des informations recueillies auprès des agricultrices et des agriculteurs ».

Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable. Je ne puis vous donner de meilleure réponse.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Les sentinelles s'apparentent à des pairs-aidants : ce dispositif est guidé par une logique de proximité, en amont de l'intervention d'un professionnel de santé, qui, lui, est évidemment tenu à une obligation de confidentialité. Encore une fois, les sentinelles sont des

personnes bénévoles, qui connaissent très souvent le monde agricole; c'est vraiment dans cette logique de pair-aidance que nous cherchons à nous inscrire. Il n'y a donc pas lieu d'ajouter une obligation de confidentialité.

Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 3.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	75
Nombre de suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour l'adoption	27
contre	47

(L'amendement n° 3 n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 38 de M. Romain Tonussi est défendu.

(L'amendement n° 38, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	75
Nombre de suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour l'adoption	75
contre	0

(L'article 1^{er} est adopté.)

Article 2

M. le président. Je suis saisi de plusieurs demandes de scrutin public: sur l'amendement n° 39, par le groupe Rassemblement national; sur l'amendement n° 31, par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire; sur l'amendement n° 21 par le groupe Ensemble pour la République.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Serge Muller, pour soutenir l'amendement n° 39.

M. Serge Muller. Il vise à mettre l'accent sur le traumatisme que représente, pour un agriculteur, l'abattage de ses animaux pour cause de crise sanitaire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Arnaud Simion, rapporteur. En la matière, l'amendement n° 36 de M. Biteau, dont nous discuterons ensuite, est en toute objectivité plus clair, à la fois dans son intention et dans sa formulation. Je vous propose donc de retirer votre amendement au profit du sien; à défaut, mon avis serait défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Je comprends votre intention, monsieur Muller, et tous les Français ont, récemment, compatit aux difficultés des agriculteurs qui ont été contraints d'abattre leurs animaux. Cependant, le texte couvre l'ensemble des situations susceptibles d'altérer la santé mentale des agriculteurs.

Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 39.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	68
Nombre de suffrages exprimés	63
Majorité absolue	32
Pour l'adoption	24
contre	39

(L'amendement n° 39 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à Mme Élise Leboucher, pour soutenir l'amendement n° 31.

Mme Élise Leboucher. Le pilotage du guichet unique recèle des enjeux que j'ai déjà relevés lors de la discussion générale, concernant le secret, la rigueur, le suivi et les informations collectées. En désignant un référent au sein des directions départementales des territoires (DDT), comme nous le proposons, d'une part, nous garantirions la neutralité de la structure chargée de mettre en œuvre la politique de détection, d'autre part, nous faciliterions son lien avec les structures de santé et avec le secteur psychiatrique. Les DDT apparaissent comme les services les plus adaptés à l'échelon local. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Arnaud Simion, rapporteur. Votre amendement vise à confier le pilotage opérationnel du guichet unique départemental à la direction départementale des territoires – et de la mer, quand elle existe.

En l'état, le texte prévoit que ce guichet soit placé sous l'autorité du représentant de l'État, qui désigne le référent chargé de la coordination opérationnelle dans le département. Je suis favorable à votre proposition de préciser que ce référent est désigné au sein de la DDTM.

Lors des auditions préparatoires, le manque cruel de coordination des actrices et acteurs locaux a été mis en lumière; personne ne se sent aujourd'hui véritablement responsable de la question du bien-être agricole. Vous évoquez également la neutralité et l'impartialité, qui me semblent également des éléments importants. La MSA fait beaucoup, mais c'est à l'État de jouer le rôle de grand ensemble en réunissant l'ensemble des actrices et acteurs autour de la table. J'évoquais tout à l'heure les comités pléniers et techniques; pour l'instant, leur succès n'est pas au rendez-vous. Il est donc utile, voire capital, de confier cette mission à ce spécialiste du sujet agricole qu'est la DDTM afin de clarifier les rôles à l'échelon déconcentré.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Avis défavorable : il importe de laisser le pilotage aux organisations déjà mobilisées au plus près des agriculteurs, et qui ont leur confiance, à savoir les chambres d'agriculture.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 31.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	74
Nombre de suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24
Pour l'adoption	30
contre	16

(L'amendement n° 31 est adopté.) (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)

M. le président. Je suis saisi de plusieurs demandes de scrutin public : sur les amendements n°s 12 et 9, par les groupes Rassemblement national et Socialistes et apparentés ; sur l'amendement n° 2, par le groupe Rassemblement national ; sur l'article 2, par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

L'amendement n° 21 de M. le rapporteur est rédactionnel.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 21.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	73
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour l'adoption	49
contre	1

(L'amendement n° 21 est adopté.)

M. le président. La parole est à M. Sébastien Peytavie, pour soutenir l'amendement n° 36.

M. Sébastien Peytavie. Cet amendement, déposé à l'initiative de mon collègue Benoît Biteau, vise à simplifier la vie des éleveurs confrontés aux zoonoses et qui doivent abattre leur troupeau. L'abattage d'animaux, on le sait, a un impact terrible sur les éleveurs, notamment sur leur santé mentale. Ces derniers ont assurément besoin d'un accompagnement par des spécialistes ; c'est plus que nécessaire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Simion, rapporteur. Favorable : j'ai évoqué cet amendement tout à l'heure.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Il me paraît satisfait. Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Serge Muller.

M. Serge Muller. Quand j'ai évoqué ce sujet par voie d'amendement, M. le rapporteur m'a indiqué que celui de M. Biteau était mieux-disant. Par souci de cohérence, le groupe Rassemblement national votera en sa faveur, au bénéfice des agriculteurs.

M. Arnaud Simion, rapporteur. Bravo !

(L'amendement n° 36 est adopté.)

M. le président. La parole est à M. Nicolas Dragon, pour soutenir l'amendement n° 12.

M. Nicolas Dragon. La proposition de loi repose sur une idée simple : mieux détecter les situations de détresse pour éviter qu'elles ne s'aggravent. Tel est précisément l'objet de cet amendement : nous proposons que le guichet unique puisse recueillir, de manière confidentielle, les témoignages d'agriculteurs estimant qu'un événement de leur vie professionnelle a eu un impact préoccupant sur leur santé mentale. Pourquoi ? Parce que la souffrance psychologique ne se manifeste pas toujours de manière visible ; parce que certains agriculteurs n'expriment leurs difficultés qu'après plusieurs semaines, sinon plusieurs mois – ils peuvent même les cacher à leur conjoint, j'ai connu un cas semblable ; enfin, parce qu'après un épisode de stress important peuvent naître de l'anxiété, des troubles du sommeil, un isolement progressif ou un véritable découragement.

L'objectif n'est pas de créer une nouvelle procédure administrative ou de remettre en cause les missions des administrations : il est de permettre à des professionnels de l'accompagnement de mieux comprendre les situations de fragilité lorsqu'elles apparaissent. Il s'agit de santé mentale, de prévention, d'écoute. Si un agriculteur estime qu'un événement a eu des conséquences importantes sur son état psychologique, il est légitime qu'il puisse être entendu et orienté vers les dispositifs adaptés.

Mme Sandra Regol. Ce n'est pas tout à fait ce que dit votre amendement !

M. Nicolas Dragon. Dans un texte consacré à la santé mentale des agriculteurs, faire une place à cette parole me paraît pleinement cohérent. Prévenir la détresse, c'est aussi permettre à chacun d'exprimer ce qu'il traverse avant que la situation ne s'aggrave. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Simion, rapporteur. Mme Regol n'a pas tort : votre amendement ne prévoit pas tout à fait cela.

M. Sébastien Peytavie. Pas du tout, même !

M. Arnaud Simion, rapporteur. Votre exposé sommaire est d'ailleurs assez révélateur : il apparaît clairement que vous visez en particulier les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) et les agents de l'État.

Mme Sandra Regol. Eh oui, c'est leur obsession !

M. Arnaud Simion, rapporteur. Cela n'est franchement pas acceptable. Au moment où les agents de l'OFB font l'objet d'attaques répétées, il est de notre responsabilité d'encourager l'apaisement et le dialogue plutôt que d'alimenter les oppositions. Avis très défavorable.

M. Sébastien Peytavie. Eh oui !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 12.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	75
Nombre de suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour l'adoption	24
contre	45

(L'amendement n° 12 n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 16 de M. Yannick Neuder n'est pas défendu.

M. le président. La parole est à M. Serge Muller, pour soutenir l'amendement n° 2.

M. Serge Muller. Parce qu'il implique la transmission en continu de données sensibles, le dispositif proposé est, en l'absence de garantie explicite d'anonymisation et de respect du règlement général sur la protection des données (RGPD), exposé à un risque juridique majeur. Par cet amendement, nous proposons d'encadrer strictement la transmission des données. Nous apporterions ainsi de la sécurité juridique et préserverions les droits fondamentaux des agriculteurs.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Simion, rapporteur. L'amendement est satisfait : les administrations sont, comme toute personne publique ou privée, soumises aux règles du RGPD lorsqu'elles traitent des données à caractère personnel. La précision que vous proposez n'aurait pas de conséquence sur le fonctionnement du dispositif et alourdirait la rédaction de l'article. Je vous invite donc à retirer l'amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Même avis : l'amendement est satisfait.

M. le président. Monsieur Dragon, maintenez-vous l'amendement ?

M. Nicolas Dragon. Je le retire.

(L'amendement n° 2 est retiré.)

M. le président. La parole est à M. Nicolas Dragon, pour soutenir l'amendement n° 9.

M. Nicolas Dragon. Aujourd'hui, les dispositifs de détection existent, tout comme les réseaux de sentinelles et les cellules départementales ; personne ne le conteste. Ce qui manque souvent, en revanche, c'est une procédure claire et homogène permettant de faire remonter l'information lorsqu'un signal grave est identifié.

Dans nos territoires ruraux, notamment dans mon département de l'Aisne, certains exploitants vivent seuls, travaillent seuls et ne sollicitent jamais les dispositifs d'accompagnement

existants. Les services qui interviennent sur les exploitations sont parfois les premiers à constater des situations très préoccupantes : isolement, épuisement, difficultés économiques majeures, exploitations dégradées, propos alarmants.

Cet amendement ne crée pas de nouveau dispositif et ne transforme pas les agents chargés du contrôle en psychologues ou en médecins ; il vise simplement à formaliser la chaîne d'alerte lorsqu'un agent est confronté à une situation manifestement préoccupante. Autrement dit, nous proposons de transformer une simple faculté d'agir en une procédure connue de tous et appliquée de manière uniforme dans l'ensemble du territoire – c'est parfaitement cohérent avec la philosophie même du texte, qui repose sur le repérage précoce des situations de détresse et sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs de proximité. Nous voulons éviter qu'un agriculteur en souffrance reste invisible à cause d'un défaut de transmission de l'information. En matière de prévention du suicide, chaque signal faible compte ; en matière de détresse agricole, chaque occasion d'orienter l'agriculteur vers une aide peut faire la différence. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Simion, rapporteur. Je ne suis pas favorable à l'inscription dans le texte d'une nouvelle mission dont seraient chargés les services de contrôle. Ils ne sont pas formés au repérage des signes de détresse ; cela excéderait leur rôle. Il ne serait pas judicieux de les obliger à signaler des situations qu'ils ne peuvent pas repérer.

À mon sens, deux types de signalement doivent être renforcés. D'une part, ceux émis par les organisations professionnelles et les associations intervenant auprès des agriculteurs – hormis celles qui agissent déjà dans le cadre des sentinelles. D'autre part, ceux émis directement par les personnes qui souffrent ; l'autodéclaration, dont on a peu parlé, reste malgré tout l'action la plus digne.

Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Même avis.

M. le président. Je suis saisi de plusieurs demandes de scrutin public : sur les amendements n° 27, 23 et 28, par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire, qui a également formulé une demande de scrutin public sur l'article 3 ; sur les amendements n° 32 et 8, par le groupe Rassemblement national.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Élise Leboucher.

Mme Élise Leboucher. J'aimerais revenir sur l'amendement n° 16 de M. Neuder, qui n'a pas été défendu. Je le regrette, car il contenait des éléments cruciaux. Comme je l'ai évoqué lors de la discussion générale, il s'agit de savoir comment associer au guichet unique tout le secteur psychiatrique local : les centres médico-psychologiques (CMP), les équipes mobiles, les hôpitaux, la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) et les conseils locaux de santé mentale (CLSM). Il convient de ne pas créer, avec le guichet unique, un dispositif parallèle qui ne parlerait pas aux autres, notamment ceux chargés du repérage et de l'accompagnement.

Je ne m'étends pas davantage sur ce très bon amendement de M. Neuder. Monsieur le rapporteur, sera-t-il possible de l'intégrer au cours de la navette? Cela me paraît indispensable. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Sandra Regol applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Arnaud Simion, rapporteur. La collègue Leboucher a absolument raison. Nous avons retravaillé cet amendement, à la suite de son rejet par la commission, et je m'apprêtais à lui donner un avis favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 9.
(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	74
Nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour l'adoption	26
contre	46

(*L'amendement n° 9 n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'article 2, tel qu'il a été amendé.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	74
Nombre de suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour l'adoption	74
contre	0

(*L'article 2, amendé, est adopté.*)

Article 3

M. le président. La parole est à Mme Élise Leboucher, pour soutenir l'amendement n° 27.

Mme Élise Leboucher. Cet amendement de bon sens de notre collègue Ratenon vise simplement à ce que les collectivités d'outre-mer soient pleinement intégrées dans la stratégie nationale de prévention du mal-être et du risque suicidaire dans le monde agricole.

De nombreux témoignages soulignent la nécessité d'une action de détection et d'accompagnement spécifique aux territoires ultramarins, afin d'éviter tout retard dans son déploiement par rapport à la métropole. J'insiste sur ce point, car ces territoires sont déjà marqués par d'autres facteurs de sur-risques et bénéficient des dotations financières les plus faibles de France en matière psychiatrique. Cet amendement tend à limiter cet effet cocktail des défaveurs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Arnaud Simion, rapporteur. J'ai auditionné l'ancienne directrice de l'agence régionale de santé de Guyane, Clara de Bort, qui a souligné les particularités que connaissent les territoires ultramarins, notamment pour ce qui est de l'accès aux soins. Avis favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Je comprends l'objet de l'amendement mais, selon moi, il est satisfait. En effet, la stratégie nationale de prévention prévoit déjà des adaptations aux spécificités de chaque territoire. Cependant, je ne méconnaissais pas les particularités propres aux territoires d'outre-mer et je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

En revanche, je ne vous rejoins pas lorsque vous nous reprochez de ne pas investir dans la psychiatrie en outre-mer.

Mme Élise Leboucher. Lisez mon rapport et vous verrez que c'est bien le cas! M. Peytavie peut le confirmer!

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 27.
(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	72
Nombre de suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23
Pour l'adoption	38
contre	7

(*L'amendement n° 27 est adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Nicolas Dragon, pour soutenir l'amendement n° 32.

M. Nicolas Dragon. Cet amendement d'appel vise à rappeler la nécessité de supprimer les ARS (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP*) pour les remplacer par les directions départementales des affaires sanitaires et sociales (Ddass).

Le contexte impose de simplifier les procédures. Confier aux agences régionales de santé la mission de remettre un rapport au Parlement revient à légitimer ces structures. Or celles-ci sont de véritables usines à gaz technocratiques, sans réelle efficacité.

M. Christophe Bentz. Tout à fait!

M. Nicolas Dragon. Les ARS participent directement à la bureaucratisation de la santé, au détriment du temps médical. Il convient donc d'abroger la loi Bachelot de 2009, qui les a créées.

Au Rassemblement national, nous militons pour la suppression de ces nombreuses agences d'État et pour une reprise en main de leurs missions par les ministères, afin de réaliser des économies. S'agissant en particulier des ARS, nous proposons que leurs prérogatives soient exercées par des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, sous l'autorité du préfet de département.

La santé mentale des agriculteurs est un sujet d'importance qui requiert une réponse rapide et efficace. Les ARS ne sont manifestement pas la structure la plus adaptée pour cela. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. Laurent Jacobelli. Bravo !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Simion, rapporteur. Supprimer les ARS est devenu chez vous une sorte de mantra et vous n'hésitez pas, au détour d'un amendement, à ressusciter les Ddass ! Cela n'a rien à faire dans ce texte.

Mme Karen Erodi. Oui, c'est hors sujet !

M. Arnaud Simion, rapporteur. Avis défavorable. (*M. Arthur Delaporte applaudit.*)

M. Christophe Bentz. Dans un an, les ARS, c'est fini !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. On pourrait débattre longuement des ARS, mais je répondrai de manière synthétique. Les ARS sont des établissements publics autonomes, qui ont par exemple la faculté de signer des contrats de droit privé – ce qui n'était pas possible avec les anciennes Ddass, que vous voulez recréer. Vous êtes probablement plus jeune que moi, mais sachez que si les ARS ont été instaurées, c'est que les Ddass ne répondaient pas à tous les problèmes. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

Il a été souligné, en mentionnant l'amendement non soutenu de M. Neuder, l'importance de la coordination des soins et de la mise en relation des professionnels de santé libéraux avec les établissements de santé et avec le monde agricole. La même logique devra s'appliquer avec l'éducation nationale, afin de faciliter la prise en charge des enfants – raison pour laquelle j'ai annoncé avec Édouard Geffray l'instauration d'un coupe-file.

Mme Élise Leboucher. Les coupe-file, ce n'est pas une bonne idée ! Si tout le monde a besoin d'un coupe-file, comment fera-t-on ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Or ce sont les ARS qui sont chargées de mettre en place cette coordination des professionnels avec d'autres secteurs.

Nous avons évalué ce que provoqueraient la suppression des ARS et leur réintégration dans des directions départementales : cela prendrait entre cinq et sept ans, pour des raisons qui tiennent aux contrats de travail, et cela coûterait plusieurs millions d'euros. Cela ne me semble pas dans l'intérêt des agriculteurs – ce qui est le sujet qui nous occupe. Il est facile de vouloir supprimer les ARS, mais encore faut-il dire comment et combien cela coûte.

M. le président. La parole est à Mme Louise Morel.

Mme Louise Morel. Je souhaite réagir, au nom du groupe Les Démocrates, à cet amendement. Nous en avons assez qu'on s'éloigne sans cesse du sujet des débats. Celui d'aujourd'hui est crucial puisqu'il porte sur la santé mentale des agricultrices et des agriculteurs, et je tiens à remercier le rapporteur. (*M. Arthur Delaporte et Mme Nicole Dubré-Chirat applaudissent.*)

Lors de l'examen du projet de loi de simplification de la vie économique, le Rassemblement national avait proposé de supprimer les zones à faibles émissions (ZFE) et l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN). (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Or cela n'avait rien à voir avec le texte, ni de près ni de loin.

M. Emeric Salmon. Ah bon ?

Mme Louise Morel. Heureusement, grâce à la mobilisation d'un grand nombre de parlementaires, le Conseil constitutionnel a tranché et a montré que vous aviez tort ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC. – Mme Sandra Regol applaudit également. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

M. Laurent Jacobelli. Vous n'aimez pas le peuple !

Mme Louise Morel. Aujourd'hui, dans le cadre d'un texte consacré à la santé mentale des agricultrices et des agriculteurs, vous proposez de supprimer les ARS. Ce débat peut mériter d'être posé, mais c'est un peu fatigant de s'éloigner sans cesse du sujet en discussion – je tiens à le dire au nom de mon groupe.

M. Laurent Jacobelli. Il est où, ton groupe ?

M. Emeric Salmon. Dans un an, c'est terminé, vous n'êtes plus là !

Mme Louise Morel. C'est pourtant un sujet fondamental et je pense que les agriculteurs qui nous écoutent ont envie que nous adoptions ce texte.

Pour les amendements à venir, j'espère que nous pourrons nous recentrer sur le thème du texte. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC. – Mme Sandra Regol applaudit également.*)

M. Laurent Jacobelli. Qui êtes-vous pour dire cela ?

M. le président. La parole est à M. Christophe Bentz.

M. Christophe Bentz. Monsieur le rapporteur, je ne sais pas s'il s'agit d'un mantra ou d'une marotte du Rassemblement national, mais ce qui est certain, c'est que nous demandons la suppression pure et simple des agences régionales de santé. Et vous savez quoi ? Dans un an, si le Rassemblement national arrive au pouvoir avec Marine Le Pen ou Jordan Bardella, je vous le confirme, nous supprimerons les ARS ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

C'est une question d'efficacité. Nous considérons que les ARS sont des instances technocratiques, bureaucratiques et éloignées des réalités.

Mme Stéphanie Rist, ministre. C'est déjà ce qu'on disait des Ddass !

M. Christophe Bentz. Depuis des années, nous proposons simplement que les prérogatives en matière de santé – puisque nous parlons de la santé mentale des agriculteurs – reviennent aux préfetures départementales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 32.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	68
Nombre de suffrages exprimés	65
Majorité absolue	33
Pour l'adoption	26
contre	39

(*L'amendement n° 32 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Béatrice Roullaud, pour soutenir l'amendement n° 8.

Mme Béatrice Roullaud. Je vous propose d'en revenir à la santé mentale des agriculteurs. L'article 3 définit les fonctions de la mission nationale pour la santé mentale des agricultrices et des agriculteurs. Cependant, il en omet une, qui me semble constituer un objectif principal : s'assurer qu'en cas de risque connu de suicide, une prise en charge immédiate a été proposée à l'agriculteur.

Cet amendement rejoint celui présenté par Nicolas Dragon. Je vous demande de l'adopter car, les orateurs l'ont rappelé, nous comptons entre 300 et 500 suicides d'agriculteur par an, soit plus d'un par jour.

Il importe d'ajouter cet objectif essentiel parmi les missions fixées à l'article 3. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Simion, rapporteur. Personne ne contestera l'exigence de réactivité face au risque suicidaire. Je me souviens d'un amendement déposé par le Rassemblement national et qui avait été rejeté en commission des affaires sociales, qui tendait à ce que l'action soit conduite en moins de soixante-douze heures.

Mme Béatrice Roullaud. Non !

M. Arnaud Simion, rapporteur. Si ! Bref, je ne suis pas favorable à cette modification, qui créerait une confusion entre les rôles respectifs de la mission nationale et du guichet départemental unique. La mission nationale a vocation à définir une stratégie, à coordonner et à évaluer la politique publique. En revanche, la mise en œuvre concrète de l'accompagnement individuel relève des guichets départementaux uniques.

Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Même avis.

M. le président. Votre amendement est-il maintenu, madame Roullaud ?

Mme Béatrice Roullaud. Oui, car cela peut faire partie de la stratégie que de s'assurer qu'une prise en charge a été proposée.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 8.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	71
Nombre de suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36
Pour l'adoption	25
contre	45

(*L'amendement n° 8 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Manon Meunier, pour soutenir l'amendement n° 23.

Mme Manon Meunier. Il vise à assurer une bonne représentation du monde syndical agricole au sein de la mission nationale. En effet, nous savons que la mauvaise représentativité des syndicats agricoles engendre de graves problèmes. Les élections des chambres d'agriculture, par exemple, sont organisées selon un mode de scrutin très inégalitaire, qui ne facilite pas la bonne représentation. On rencontre des difficultés semblables pour les élections des représentants de la MSA, du fait d'un mode de scrutin que nous appelons à modifier dans le cadre d'une proposition de résolution déposée par ma collègue Muriel Lepvraud.

En attendant, nous espérons que la représentation au sein de la mission nationale soit correcte et clairement inscrite dans la loi, afin que l'ensemble des syndicats puissent être représentés et faire remonter les besoins du terrain. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Simion, rapporteur. La question avait été évoquée lors de l'examen du texte en commission, et je vous avais alors demandé de retirer l'amendement que vous aviez présenté. Je ne suis pas favorable à apporter cette précision qui laisserait penser que la représentation de chacune des organisations professionnelles agricoles devrait être proportionnée à leurs résultats électoraux et à leur poids relatif. Ce n'est ni l'esprit du texte ni l'objectif visé.

Je conçois les choses très simplement : dans la mission nationale, il y aura autour de la table un représentant de chaque organisation syndicale, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), les Jeunes Agriculteurs, la Coordination rurale et la Confédération paysanne.

Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 23.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	72
Nombre de suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24
Pour l'adoption	17
contre	29

(*L'amendement n° 23 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Élise Leboucher, pour soutenir l'amendement n° 28.

Mme Élise Leboucher. Il s'agit là encore d'un amendement de bon sens. Les régions d'outre-mer subissent fortement le poids de leur insularité, la dépendance aux importations, des coûts de production et de vie plus élevés ainsi que les effets déjà bien visibles du changement climatique, tels que les cyclones, la sécheresse, l'érosion des sols ou la dégradation des rendements. Ces facteurs aggravent les difficultés économiques et sociales et pèsent lourdement sur la santé mentale.

Les politiques nationales ne prennent pas suffisamment en considération la réalité vécue par les travailleuses et travailleurs agricoles de ces territoires. En imposant la présence d'au

moins deux représentants des organisations professionnelles et syndicales agricoles ultramarines au sein de la mission nationale pour la santé mentale des agricultrices et des agriculteurs, l'amendement vise à leur donner une voix dans la définition des priorités.

Madame la ministre, vous m'avez répondu que vous faisiez beaucoup pour la psychiatrie dans les outre-mer. Sébastien Peytavie et moi venons de remettre un rapport évaluant la réforme du financement de la psychiatrie. Il est vrai qu'un effort a été fait; toutefois, il ne comble pas les années de retard et de sous-dotation. Les régions d'outre-mer étaient auparavant sous-dotées et elles le sont donc encore (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*),...

Mme Anne Stambach-Terrenoir. Forcément!

Mme Élise Leboucher. ...alors que les besoins continuent de croître.

Ensuite, les coupe-file que vous avez évoqués sont une fausse bonne solution. Comment établir les priorités? Il n'y a plus de psychologues professionnels dans l'éducation nationale – de combien d'élèves une infirmière scolaire a-t-elle la charge? En plus, vous faites appel au secteur libéral – comment fait-on pour lutter contre la désertification médicale et les inégalités territoriales? Étant donné l'état de santé mentale de la majeure partie de la population, notamment des jeunes, tout le monde mériterait de bénéficier d'un coupe-file.

Enfin, j'aurais aimé vous présenter le rapport que Sébastien Peytavie et moi avons remis sur le financement de la psychiatrie. Vous avez organisé une réunion interministérielle et une conférence de presse mardi 2 juin. Nous sommes plusieurs au groupe LFI-NFP à travailler sur la question de la psychiatrie. Nous n'avons pas été conviés, contrairement à d'autres députés – je le regrette. (« *Très bien!* » et *applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*. – *Mme Sandra Regol applaudit également.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Arnaud Simion, rapporteur. Je ne suis pas défavorable *a priori* à l'amendement mais vous apportez une précision sur la représentation paritaire que nous n'avons pas évoquée précédemment.

Je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

Mme Élise Leboucher. C'est presque un avis favorable! (*Sourires.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Stéphanie Rist, ministre. J'émetts un avis défavorable sur l'amendement pour les mêmes motifs que ceux avancés précédemment.

Madame Leboucher, je voudrais vous répondre sur les trois points que vous soulevez.

Les investissements dans la psychiatrie en outre-mer ont augmenté de 5 % à 30 % selon les territoires.

Mme Élise Leboucher. C'est toujours au-dessous des autres régions!

Mme Stéphanie Rist, ministre. Quand vous dites que les investissements ont baissé, je maintiens que c'est faux.

Mme Élise Leboucher. Je ne dis pas cela!

Mme Stéphanie Rist, ministre. Vous l'avez dit tout à l'heure.

Ensuite, vous avez été invitée mardi dernier. Comme je m'y étais engagée lors de questions au Gouvernement, nous avons dressé à cette occasion un bilan de la santé mentale, grande cause nationale 2025 et fixé les priorités pour 2026. Les secrétaires généraux de tous les groupes de l'Assemblée et du Sénat ont reçu un courriel d'invitation pour l'ensemble des parlementaires intéressés.

Enfin – c'est le plus important –, j'ai évoqué le coupe-file au sujet de l'éducation, mais il servira évidemment à l'ensemble des Français, notamment aux agriculteurs. Nous avons annoncé un coupe-file pour les enfants: en vingt-quatre à quarante-huit heures, un collégien ou un lycéen qui serait repéré comme ayant un trouble psychologique...

Mme Élise Leboucher. Repéré par qui?

Mme Stéphanie Rist, ministre. ...par l'infirmière scolaire, quand il y en a une...

Plusieurs députés du groupe LFI-NFP. Quand il y en a une!

Mme Stéphanie Rist, ministre. Laissez-moi parler! Je vous explique – écoutez-moi avant de dire que cela ne marche pas. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Élise Leboucher. Nous avons compris le dispositif. Ce sont les moyens qui manquent!

Mme Stéphanie Rist, ministre. Parfois, les professeurs repèrent les élèves qui ne vont pas bien psychologiquement; ils appellent les parents et leur recommandent de prendre rendez-vous rapidement chez le psychologue. Pour le moment, les parents se retrouvent avec cette information et obtiennent un rendez-vous chez le psychologue ou le psychiatre trois ou six mois après. Avec Édouard Geffray, nous disons qu'un jeune en souffrance ne doit pas attendre un tel délai pour obtenir un rendez-vous. Nous proposons de créer un coupe-file afin que, si l'infirmière scolaire ou le psychologue scolaire, quand ils existent,...

Mme Anne Stambach-Terrenoir. Il n'y en a pas!

Mme Stéphanie Rist, ministre. ...le directeur d'établissement, un enseignant, une personne qui sert à la cantine ou une autre personne parmi toutes celles qui contribuent à l'éducation repère un enfant en difficulté, celui-ci ait droit à un rendez-vous dans les vingt-quatre ou quarante-huit heures.

Comment fait-on? Vous savez, on me disait la même chose quand nous avons créé le service d'accès aux soins.

Mme Sandra Regol. Ce n'est pas la question!

Mme Stéphanie Rist, ministre. Si: dans les deux cas, le problème est de savoir comment, avec le même nombre de professionnels, établir des priorités. C'est très important, parce que cela permet de donner une réponse aux agriculteurs comme à tous les Français. Et il a été montré que, s'agissant des médecins généralistes, grâce à l'organisation des professionnels dans les territoires, parce qu'ils accordent des priorités et réservent des rendez-vous pour le service d'accès aux soins, les patients parviennent à avoir un rendez-vous dans les vingt-quatre ou quarante-huit heures, là où, l'année précédente, sans cette organisation, alors qu'il n'y avait pas davantage de médecins, ils n'en obtenaient pas.

Le principe est donc le suivant : territoire par territoire, les professionnels, les psychiatres, les pédopsychiatres – quand ils existent – et les psychologues se coordonnent et s’organisent. C’est déjà le cas dans cinquante-huit départements où existent des services d’accès aux soins psychiatriques, avec les CMP et l’ensemble des acteurs, et en fonction des territoires, grâce à une organisation qui permet aux enfants ainsi que, bien évidemment, aux agriculteurs et à l’ensemble des Français qui en ont besoin d’avoir accès de façon graduée à des consultations afin que leur santé mentale soit prise en charge.

M. le président. Monsieur Muller, vous demandez la parole pour un rappel au règlement ?

M. Serge Muller. Je demande une suspension de séance, monsieur le président.

M. le président. Elle est de droit.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures dix, est reprise à dix-sept heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

Je mets aux voix l’amendement n° 28.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	40
Nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16
Pour l’adoption	23
contre	8

(L’amendement n° 28 est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l’article 3, tel qu’il a été amendé.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	45
Nombre de suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23
Pour l’adoption	44
contre	1

(L’article 3, amendé, est adopté.)

Après l’article 3

M. le président. La parole est à Mme Manon Meunier, pour soutenir l’amendement n° 30, portant article additionnel après l’article 3.

Mme Manon Meunier. Solidarité Paysans et d’autres organisations nous ont alertés sur les conflits d’intérêts qui peuvent exister entre les sentinelles et les agriculteurs. J’en profite d’ailleurs pour remercier cette association, qui

travaille énormément dans les départements pour accompagner les agriculteurs et agricultrices dans la détresse. Elle doit bien souvent pallier les manques de l’État. Heureusement que ses bénévoles sont là ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP ainsi que sur quelques bancs des groupes SOC et EcoS. – M. le rapporteur applaudit également.)*

L’amendement tend à prévoir la remise d’un rapport visant à évaluer ces éventuels conflits d’intérêts. Malheureusement, le monde agricole n’est pas toujours simple et il arrive que les sentinelles aient une double casquette, jouant à la fois le rôle d’intermédiaire et de créancier. Cette position n’est pas propice à favoriser un bon accompagnement des agriculteurs. Il nous paraît donc pertinent de demander un rapport afin d’évaluer les risques et de légiférer en conséquence. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. Quel est l’avis de la commission ?

M. Arnaud Simion, rapporteur. Avis favorable.

M. le président. Quel est l’avis du Gouvernement ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Avis défavorable.

(L’amendement n° 30 est adopté.)

Article 3 bis

M. le président. Sur les amendements n°s 24, 25 et 26, je suis saisi par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l’enceinte de l’Assemblée nationale.

La parole est à Mme Élise Leboucher, pour soutenir l’amendement n° 24.

Mme Élise Leboucher. Permettez-moi de continuer la discussion avec Mme la ministre.

Vous avez une maladie, vous, les ministres, c’est que vous faites semblant de comprendre ce qu’on dit. Je n’ai jamais dit que les subventions pour la psychiatrie avaient baissé ; j’ai juste dit que les efforts faits ne compensaient pas les années de sous-dotation et que les collectivités d’outre-mer étaient toujours en retard par rapport à celles de l’Hexagone, alors qu’elles concentrent des facteurs de risques multiples. C’est tout ce que j’ai dit. Merci de ne pas trahir nos propos. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

Les agricultrices et agriculteurs en souffrance psychique ont parfois besoin d’être remplacés. Cependant, des craintes peuvent exister, notamment quant au coût de ce type de congé. Faciliter ces remplacements est un enjeu primordial pour les travailleuses et travailleurs afin de prévenir l’épuisement. Vous proposez de porter à 80 % le taux du crédit d’impôt au titre des dépenses engagées pour assurer un remplacement pour congé : pourquoi ne pas aller jusqu’au bout ? Ce service constitue un outil essentiel pour prévenir la souffrance et le risque suicidaire. Il doit être renforcé. Portons à 100 % le taux du crédit d’impôt. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. Quel est l’avis de la commission ?

M. Arnaud Simion, rapporteur. Avis favorable.

M. le président. Quel est l’avis du Gouvernement ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Avis défavorable. Nous partageons vos objectifs, mais l'article 67 de la loi de finances pour 2025 a déjà prorogé le crédit d'impôt au titre des dépenses de remplacement pour congé des exploitants agricoles pour trois années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 24.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	69
Nombre de suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour l'adoption	31
contre	38

(L'amendement n° 24 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à Mme Manon Meunier, pour soutenir l'amendement n° 25.

Mme Manon Meunier. Le remplacement est un véritable problème dans le monde agricole. Lorsqu'il s'agit de la santé mentale, c'est parfois même la racine de la souffrance. Réussir à se faire remplacer aujourd'hui dans le monde agricole, c'est vraiment le parcours du combattant, pour des raisons non seulement techniques mais aussi financières. L'amendement tend donc à donner la possibilité de bénéficier du crédit d'impôt au titre des dépenses engagées pour assurer un remplacement pour congé jusqu'à vingt-sept jours par an, contre dix-sept aujourd'hui. Cela permettrait de mieux accompagner financièrement les agriculteurs et agricultrices qui souhaitent prendre une pause tout en prévoyant un remplacement digne de ce nom.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Simion, rapporteur. Avis favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Hignet.

Mme Mathilde Hignet. Je soutiens cet amendement, car les services de remplacement sont un outil essentiel pour prévenir la souffrance psychique des agriculteurs. J'ajoute qu'il faudrait aussi renforcer l'action de ces services pour le remplacement des femmes en congé maternité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS. – M. le rapporteur applaudit également.)* L'adoption de cet amendement leur enverrait un signal très fort. Je sais qu'il leur est compliqué de trouver des salariés, mais il convient de souligner l'importance de ces services. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 25.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	74
Nombre de suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25
Pour l'adoption	31
contre	18

(L'amendement n° 25 est adopté.)

(L'article 3 bis, amendé, est adopté.)

Après l'article 3 bis

M. le président. La parole est à Mme Manon Meunier, pour soutenir l'amendement n° 26, portant article additionnel après l'article 3 bis et qui fait l'objet d'un sous-amendement, n° 43.

Mme Manon Meunier. Dans la continuité des amendements précédents, il est proposé de porter de 80 % à 100 % le taux du crédit d'impôt au titre des dépenses engagées pour assurer un remplacement. L'objectif est, par une meilleure prise en charge, de faciliter l'accès au remplacement des agriculteurs et agricultrices.

M. le président. La parole est à M. Serge Muller, pour soutenir le sous-amendement n° 43.

M. Serge Muller. Je pensais que mon sous-amendement avait été déclaré irrecevable, mais je vois que non. Il vise à faire passer de dix-sept à vingt-quatre jours par an le nombre de jours de remplacement ouvrant droit au crédit d'impôt pour les agriculteurs et agricultrices en difficulté, soit l'équivalent de deux jours par mois. Cela me paraît être un bon compromis entre ce qui existe actuellement et ce qui est proposé dans l'amendement n° 26.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement et sur le sous-amendement ?

M. Arnaud Simion, rapporteur. Avis favorable sur l'amendement n° 26 et défavorable sur le sous-amendement n° 43.

Plusieurs députés du groupe RN. Pourquoi ?

Mme Élise Leboucher. Parce qu'il est moins-disant !

Mme Sandra Regol. Eh oui, il est moins-disant ! Ça ne va pas, non ?

Plusieurs députés du groupe RN. Oh ! Un peu de respect !

Mme Sandra Regol. Vous hurlez sur tout le monde et vous demandez du respect ?

M. le président. Un peu de silence, s'il vous plaît. C'est moi qui gère ces problèmes.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Avis défavorable sur l'amendement et sur le sous-amendement.

M. le président. Je suis saisi de plusieurs demandes de scrutin public : sur l'amendement n° 11, par les groupes Rassemblement national et Socialistes et apparentés ; sur l'amendement n° 15, par le groupe Rassemblement national.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

(Le sous-amendement n° 43 n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 26.
(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	76
Nombre de suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour l'adoption	34
contre	41

(*L'amendement n° 26 n'est pas adopté.*)

Article 3 ter

(*L'article 3 ter est adopté.*)

Après l'article 3 ter

M. le président. Je suis saisi de deux amendements portant article additionnel après l'article 3 ter.

La parole est à M. Nicolas Dragon, pour soutenir l'amendement n° 11.

M. Nicolas Dragon. Je sais ce que l'on pourrait nous répondre : des rapports sur le mal-être agricole, il y en a déjà. C'est vrai, les rapports Damaisin, Cabanel-Férat, la feuille de route Gouvernementale de 2021 ou encore le rapport de l'Igas ont permis de mieux comprendre les mécanismes de la détresse agricole. Ils aboutissent tous au même constat : cette détresse est multifactorielle. Les difficultés économiques, l'isolement, la charge de travail ainsi que les contraintes administratives et réglementaires figurent parmi les facteurs régulièrement évoqués par les exploitants agricoles.

L'amendement ne demande pas un rapport général supplémentaire sur le mal-être agricole. Il vise à apprécier l'impact réel, notamment psychologique, que certains contrôles administratifs ou environnementaux peuvent avoir sur des exploitants déjà fragilisés. Il ne s'agit pas, évidemment, de remettre en cause des contrôles quand ils sont nécessaires ; la question est simplement de savoir comment les rendre plus compréhensibles, plus proportionnés et mieux acceptés lorsqu'ils interviennent dans des contextes humains parfois difficiles.

Dans l'évaluation de son contrat d'objectifs et de performance pour 2020-2025, l'OFB reconnaît lui-même l'existence de tensions persistantes autour de certains contrôles. Il recommande davantage de pédagogie, une meilleure harmonisation des pratiques ainsi qu'un renforcement de l'accompagnement des exploitants. Autrement dit, il s'agit de savoir non plus si le problème existe, mais comment améliorer les pratiques lorsque cela est nécessaire – mais pour améliorer, encore faut-il disposer d'éléments de mesure objectifs.

C'est précisément ce que nous demandons par cet amendement. À travers lui, nous cherchons non pas à rouvrir le débat, mais à donner aux pouvoirs publics les outils nécessaires pour mettre en œuvre les améliorations que plusieurs rapports recommandent déjà. Dans un texte consacré à la santé mentale des agriculteurs, cette démarche de prévention et d'évaluation me paraît pleinement légitime.

M. le président. Sur l'ensemble de la proposition de loi, je suis saisi par les groupes Ensemble pour la République et Socialistes et apparentés d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Simion, rapporteur. Vous avez deux mantras : après la suppression de l'ARS,...

M. Christophe Bentz. Oui !

M. Arnaud Simion, rapporteur. ...voici maintenant la lutte contre l'OFB. Vous ciblez l'OFB comme s'il avait une part de responsabilité dans la détresse des agricultrices et agriculteurs !

M. Christophe Bentz. C'est vrai !

M. Emeric Salmon. Il le dit lui-même !

M. Arnaud Simion, rapporteur. Cela ne me semble ni juste ni pertinent.

Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 11.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	76
Nombre de suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour l'adoption	23
contre	51

(*L'amendement n° 11 n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° 15 de Mme Lisette Pollet est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Simion, rapporteur. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 15.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	73
Nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour l'adoption	24
contre	48

(*L'amendement n° 15 n'est pas adopté.*)

Article 4

(L'article 4 est adopté.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des articles de la proposition de loi.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à Mme Chantal Jourdan.

Mme Chantal Jourdan (SOC). Nous arrivons à la fin de l'examen de la proposition de loi de notre collègue Arnaud Simion. C'est le premier texte sur le sujet qui est étudié à l'Assemblée nationale depuis que la santé mentale a été déclarée grande cause nationale. Il met en valeur le rôle des sentinelles, ces bénévoles – il faut le rappeler – engagés au service des agriculteurs. Par leur remarquable action citoyenne, ils participent à la construction de cette culture de la santé mentale que nous appelons de nos vœux. Leur rôle d'orientation est donc très important. J'espère que l'on pourra continuer sur cette lancée en développant notamment les premiers secours en santé mentale, dans tous les milieux, en particulier auprès des jeunes.

Comme Mme Leboucher et M. le rapporteur, je regrette que M. Neuder n'ait pas pu soutenir son amendement, qui aurait permis de renforcer l'articulation et la coordination de l'accès aux soins – puis à la psychiatrie, si nécessaire. J'espère que ce problème pourra être réglé.

La santé mentale est vraiment l'affaire de tous et j'espère que des moyens seront rapidement mobilisés pour financer à la fois les mesures annoncées récemment et celles contenues dans cette proposition de loi. J'espère que nous poursuivrons ce travail et que les propositions qui ont été faites par de nombreuses organisations seront prises en compte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

M. le président. La parole est à M. Serge Muller.

M. Serge Muller (RN). Nous sommes appelés à nous prononcer sur une proposition de loi essentielle pour le monde agricole et, plus largement, pour la société tout entière. Les agriculteurs jouent un rôle fondamental. Ils assurent notre souveraineté alimentaire, entretiennent nos territoires et contribuent à la vitalité de nos campagnes. Pourtant, ils sont confrontés à de nombreuses difficultés : pression économique, aléas climatiques, surcharge administrative, isolement social et incertitude permanente quant à l'avenir de leur exploitation. Ces contraintes ont des conséquences dramatiques sur leur santé mentale. Les situations de détresse psychologique, d'épuisement professionnel et de risque suicidaire touchent trop souvent le monde agricole. Derrière chaque chiffre se trouvent des femmes et des hommes qui souffrent en silence.

Cette proposition de loi apporte des réponses concrètes ; elle vise à renforcer la prévention, à améliorer l'accès aux dispositifs d'accompagnement psychologique, à développer les cellules d'écoute et de soutien et à mieux former les acteurs de terrain à la détection des situations de détresse. Voter ce texte, c'est reconnaître que la santé mentale est une composante essentielle de la santé. C'est affirmer que ceux qui nourrissent la nation ne doivent jamais être laissés seuls face à leurs difficultés. C'est également envoyer un message de solidarité et de reconnaissance à l'ensemble du monde agricole.

Pour toutes ces raisons, le groupe Rassemblement national votera en faveur de cette proposition de loi. J'invite l'ensemble des collègues à faire de même et je pense que le vote sera unanime. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

M. le président. La parole est à Mme Nicole Dubré-Chirat.

Mme Nicole Dubré-Chirat (EPR). Ces dernières semaines, nous avons travaillé sur plusieurs textes relatifs aux agriculteurs ; c'est une bonne chose, car leurs besoins sont nombreux et leurs attentes importantes.

Cette proposition de loi, déposée par Arnaud Simion, traite de la santé mentale, grande cause nationale depuis deux ans, question de santé publique pour les jeunes, les moins jeunes et certaines professions plus particulièrement exposées, comme celle des agriculteurs. Comme pour toute autre personne, l'important, c'est le dépistage précoce, la bonne orientation et la prise en charge dans un parcours gradué, avec un professionnel adapté et une coordination des structures dans un circuit commun et continu. La MSA a mis en place de nombreux dispositifs grâce à son maillage territorial et à son travail de proximité. Mais l'important, c'est d'« aller vers », d'aller vers les agriculteurs qui sont souvent peu demandeurs, ou tardivement demandeurs. Cette proposition de loi s'impose donc aussi en complément de ce qui a déjà été fait.

Ce texte est important pour venir en aide aux agriculteurs et les accompagner dans ces périodes difficiles et compliquées. Merci d'avoir mis ce thème à l'ordre du jour. Le groupe Renaissance votera ce texte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – Mme Chantal Jourdan applaudit également.)*

M. le président. La parole est à Mme Manon Meunier.

Mme Manon Meunier (LFI-NFP). Je commencerai par remercier M. le rapporteur d'avoir mis ce texte important à l'ordre du jour. Nous le soutiendrons évidemment, car il améliore les dispositifs existants pour protéger la santé mentale des agriculteurs et des agricultrices. Après l'énorme séquence qu'a constitué l'examen du projet de loi d'urgence agricole, nous devons nous demander ce qui, structurellement et de manière systémique, fait que cette profession est si largement concernée par le suicide. Derrière ces suicides, il y a des problèmes d'endettement ; il y a aussi la disparition des agriculteurs et des agricultrices, qui accroît la solitude de ceux qui restent. Parce que les réseaux se détricotent, ces derniers sont de plus en plus contraints de faire face seuls aux difficultés du métier.

Tout cela, c'est la conséquence directe d'années et d'années de politiques qui ont conduit à la déconstruction de notre système agricole français ; de politiques qui font qu'il y a de moins en moins de travailleurs et de travailleuses de la terre ; de politiques qui, au nom de la compétitivité, ont toujours visé l'agrandissement et l'industrialisation des fermes. Tout cela impose malheureusement l'introduction de mesures visant à protéger la santé mentale des agriculteurs et des agricultrices.

Tout cela pèse sur les installations et les transmissions. Combien de témoignages d'agriculteurs et d'agricultrices avons-nous entendus, qui nous disent que leur situation est tellement dure que jamais ils ne diraient à leurs enfants de reprendre leur ferme ? Ils les encouragent même à ne pas le faire. Ce sont ces questions plus systémiques que nous devons nous poser, afin d'aider le monde agricole à retrouver de la force et du nombre. Cela passe par davantage de protection : c'est l'objet du texte que nous nous apprêtons à voter, mais il

faut, beaucoup plus largement, protéger notre système économique et agricole. Cela suppose la fin du libre-échange, mais aussi de reconsidérer notre souveraineté alimentaire, au sens premier et noble du terme, comme la priorité.

Enfin, la question de la santé mentale et de la psychiatrie mérite elle aussi d'être abordée d'un point de vue systémique. Là encore, il s'agit d'abord d'un problème budgétaire. La psychiatrie connaît des défaillances majeures, liées à un manque structurel de financement et à un désinvestissement dans nos hôpitaux, qui pèse sur les personnes qui travaillent dans ces structures. Il est heureux que des propositions de loi comme celle-ci pallient certains problèmes, mais il faudrait aussi, au moment de l'examen des projets de loi de finances, sur lesquels nous sommes souvent privés de vote du fait du 49.3, aller au-delà des mots et des engagements, aligner les actes et les lignes budgétaires, pour restaurer la psychiatrie et ses services en France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe Ecos. – Mme Chantal Jourdan applaudit également.)*

VOTE SUR L'ENSEMBLE

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de loi.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	76
Nombre de suffrages exprimés	76
Majorité absolue	39
Pour l'adoption	76
contre	0

(La proposition de loi est adoptée.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Arnaud Simion, rapporteur. Merci à toutes et à tous d'avoir été présents cet après-midi et d'avoir proposé des amendements pour améliorer ce texte, où que vous siégiez dans cet hémicycle.

Il était important pour moi, l'urbain de Colomiers, de défendre cette proposition de loi. Je l'ai fait avec humilité et engagement. J'ai une pensée pour Laurent, que j'ai rencontré dans la circonscription où j'ai été élu et dont le frère agriculteur s'est suicidé. J'ai construit, avec Laurent et sa famille, une belle relation de proximité, dont je suis très fier. J'ai une pensée émue pour Édouard Bergeon, qui a éclairé les Françaises et les Français, en 2019, avec son film *Au nom de la terre*. J'ai également une pensée pour Jérôme Bayle, agriculteur en Haute-Garonne. J'ai une pensée, enfin, pour Camille Beaurain qui, avec Antoine Jeandey, a écrit le magnifique livre *Tu m'as laissée en vie*, l'histoire d'une jeune femme de 24 ans, dont le mari, Augustin, vient de se suicider dans leur ferme. C'est à elle, à eux, que je pense en cet instant d'unanimité, qui ne rejaillit pas sur moi mais sur la cause que nous servons. Merci beaucoup à toutes et à tous. *(Applaudissements sur de très nombreux bancs.)*

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

2

COÛT RÉEL ET SOCIÉTAL DE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Discussion d'une proposition de résolution

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, en application de l'article 34-1 de la Constitution, de la proposition de résolution visant à évaluer précisément le coût réel et sociétal de l'insécurité routière et son impact sur les finances publiques (n° 1769).

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Éric Pauget.

M. Éric Pauget. La route est devenue le miroir violent de notre société. La violence qu'elle engendre reste un fléau qui touche très largement les Français.

Le président Jacques Chirac a élevé la sécurité routière au rang de cause nationale. Son initiative a contribué à infléchir la courbe de la mortalité routière, en divisant par deux en dix ans le nombre de tués.

Hélas, depuis 2013, la tendance est repartie à la hausse. Aujourd'hui, les drames de la route font 550 victimes par jour, une toutes les trois minutes. Comment accepter un tel bilan ?

Ce ne sont pas des faits divers : ce sont de vrais faits de société, que nous devons évaluer et qui exigent des pouvoirs publics qu'ils lui accordent une très forte priorité. La sécurité routière n'est pas une option. Le permis de conduire doit se transformer en devoir de bien se conduire. S'il est une cause qui doit nous rassembler, c'est bien celle-là !

Cette proposition de résolution, déposée au titre de l'article 34-1 de la Constitution, visant à évaluer le coût réel et sociétal de l'insécurité routière, que je présente avec le groupe Droite républicaine, n'appartient à personne. Son sujet appartient à chacun d'entre nous et à tous les Français : il n'a pas de couleur politique.

Auteur de cette proposition, je rappelle, à l'avant-veille des grands départs en vacances, que selon la sécurité routière, août 2025 fut le mois d'août le plus meurtrier en France métropolitaine depuis quatorze ans, avec une augmentation de 23 % par rapport à août 2024.

Inacceptable, les 3 300 tués en 2025, inacceptable, les 16 400 blessés graves !

Alors que notre pays rejoint le peloton de queue des pays européens aux résultats les plus mauvais, ces drames nous obligent, nous poussent et doivent pousser les pouvoirs publics à agir et à en prendre la pleine mesure de la question, humainement et en termes de coût pour la société. Le coût de ces accidents doit inclure également l'impact négatif et traumatisant sur les familles et leurs proches, que l'on appelle les victimes par ricochet et dont la vie a basculé, s'est brisée.

Selon la Ligue contre la violence routière, que je salue, le nombre total réel de victimes serait à multiplier par dix par rapport aux statistiques officielles. En se fondant sur des études de l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (Agira) et en prenant également en compte les familles des auteurs des collisions mortelles ou avec blessures graves, la Ligue estime que leur nombre se situe entre sept et dix par victime directe.

Nous pouvons dès lors avancer, par déduction, que le fléau de l'insécurité sur nos routes doit être considéré au vrai niveau de ses enjeux : près de 200 000 victimes par an, 200 000 vies brisées à cause des drames de la route – tous évitables. Ces victimes mobilisent les finances des dispositifs de solidarité qui doivent accompagner les blessures, les traumatismes, la rééducation, voire le chômage, et épauler les aidants. Je tiens à rendre hommage au dévouement remarquable de ces derniers et à saluer le courage des patients, malgré les douleurs, les blessures et les handicaps.

Prenons pleinement conscience de ces 2 millions de victimes par décennie – dans l'état actuel de l'accidentalité, désespérément stable depuis dix ans – et rappelons que les jeunes sont les premières victimes évitables, avec 500 tués par an dans la tranche des 18-24 ans, de ce phénomène.

Le coût humain et le coût financier sont lourds pour des malheurs et des souffrances, j'y insiste, complètement évitables. Le principe du « consentement à payer » et une certaine résignation ne peuvent être la boussole de l'action publique.

Les experts de l'accidentalité nous disent que le coût de ce véritable bilan de guerre peut être évalué à plus de 100 milliards d'euros par an, 100 milliards qui n'intègrent même pas le coût induit par les covictimes indirectes, lequel fait pourtant l'objet d'une estimation par l'université Gustave-Eiffel et l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR). En incluant ce coût induit, le coût sociétal total est plutôt de l'ordre de plusieurs centaines de milliards par an, dont même un faible pourcentage pourrait contribuer au redressement des finances du pays. Si le nombre de victimes de la route était divisé par deux en deux ans – et non en dix ans comme l'État s'y est engagé –, l'impact direct sur le déficit public et notre système de santé serait considérable. Bien entendu, 10 % de coûts évités entraîneraient une baisse de dépenses pour la sphère publique, mais une diminution de 50 % des accidents de la route se traduirait par une économie d'au moins 5 milliards d'euros par an jusqu'en 2029.

Nous le voyons, le coût pour la société des accidents de la route et des souffrances qu'il provoque est d'une telle ampleur qu'une action résolue pour réduire ces accidents aura immanquablement un effet d'allègement de charges pour l'État qui contribuera significativement à un plan d'économies par ailleurs indispensable.

Une telle action mobiliserait essentiellement les acteurs privés et leur financement. Le levier d'économies est puissant, aussi bien pour la sécurité sociale que pour le budget de l'État et pour celui des collectivités territoriales, d'autant que le potentiel de baisse rapide est considérable.

Pour conclure, il est indispensable que le Gouvernement s'empare véritablement de ce sujet, comme l'y invite la présente proposition de résolution, sans perdre de vue, bien évidemment, la dimension humaine qui doit rester première et fondamentale. Il est indispensable qu'il mette en œuvre un plan d'action en se fondant sur une connaissance précise de l'accidentalité routière, afin de faire de la

lutte contre le fléau des violences routières une très forte priorité sécuritaire et financière qui doit s'inviter dans le débat présidentiel.

M. le président. Je vous remercie.

M. Éric Pauget. Le sujet est consensuel. Je vous demande, pour les victimes, pour leurs familles, d'adopter comme le feront les députés du groupe Droite républicaine cette proposition de résolution qui doit éclairer le débat public. La fatalité ne peut pas être un prétexte à l'immobilisme... *(Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur.)*

M. le président. La parole est à Mme Catherine Hervieu.

Mme Catherine Hervieu. Dans les années 1970, celles de l'explosion de l'usage de la voiture, la France enregistrait plus de 16 000 morts par an dans des accidents de la route. Ce chiffre dramatique, auquel s'ajoutaient des dizaines de milliers de blessés, a suscité une forte mobilisation des pouvoirs publics qui a contribué à la diminution conséquente de la mortalité routière.

Mais après plusieurs décennies de forte baisse, la sécurité routière en France est dans une phase de stagnation. Actuellement, le nombre annuel de morts sur la route se situe entre 3 000 et 3 500, celui des blessés graves à 16 000 environ. Et, depuis 2023, le nombre de blessés et de morts sur la route augmente à nouveau. Dans le détail, en 2025, 61 % des décès ont eu lieu hors agglomération, 31 % en agglomération et 8 % sur autoroute. Les jeunes adultes de 18 à 24 ans restent la tranche d'âge la plus exposée, avec plus de 500 décès par an. Les personnes de 75 ans et plus constituent le second groupe le plus à risque.

Le texte dont nous débattons recommande au Gouvernement de conduire une étude approfondie, chiffrée et rigoureuse sur le coût total réel des accidents de la route en France, en intégrant tous les aspects économiques, sociaux et sanitaires afférents.

Disons-le d'emblée : nous ne partageons pas nécessairement toutes les formulations de l'exposé des motifs. Le sujet n'est en effet abordé que dans une approche strictement comptable et les causes des accidents de la route ne sont pas exposées. Certaines références avancées peuvent également susciter des interrogations, comme l'idée que la « baisse très significative du nombre de victimes de la route d'ici 2029 pourrait accompagner utilement la trajectoire de baisse du déficit de l'État sous les 3 % en 2029 ».

Reste que ce qui nous est soumis aujourd'hui constitue un dispositif mesuré, raisonnable et utile : mieux connaître pour mieux agir.

Car derrière les statistiques, il y a une réalité que chacun connaît. Chaque année, des milliers de nos concitoyens perdent la vie sur les routes françaises et des dizaines de milliers d'autres sont blessés. Ces accidents ont évidemment un coût pour le système de santé, les finances publiques, les entreprises et la société dans son ensemble. Mais ces accidents représentent avant tout des trajectoires de vie brisées. Évaluer leurs conséquences ne signifie pas réduire les victimes à des chiffres. Se donner les moyens de comprendre pleinement l'ampleur du phénomène nous permettra d'orienter plus efficacement les politiques publiques de prévention.

Cette démarche est d'autant plus nécessaire que l'insécurité routière ne touche pas tout le monde de la même manière. Les ménages les plus modestes sont souvent davantage exposés aux risques. Ils disposent plus fréquemment de véhicules anciens, moins équipés en dispositifs de sécurité.

Ils résident parfois dans des territoires où l'absence d'alternatives à la voiture rend celle-ci indispensable. Ils occupent plus souvent des emplois impliquant des horaires décalés, des trajets de nuit ou de longues distances domicile-travail. Notre dépendance collective à la voiture, du fait de l'organisation structurelle de notre société autour de sa possession et son usage, engendre des inégalités sociales.

L'évaluation proposée par ce texte doit être un outil au service de la prévention.

Prévenir, c'est d'abord poursuivre les efforts de sécurisation des infrastructures, renforcer les politiques de lutte contre l'alcool au volant et les comportements dangereux comme la conduite sous emprise de stupéfiants et de médicaments, et assumer le débat sur la réduction des vitesses lorsque celle-ci permet de sauver des vies.

Mais prévenir, c'est aussi regarder plus largement notre modèle de mobilité. La voiture individuelle demeure aujourd'hui le mode de transport le plus accidentogène. Elle est également l'un des plus coûteux, l'un des plus exigeants en infrastructures publiques et l'un des plus polluants pour notre environnement.

Toutefois, réduire notre dépendance à la voiture ne signifie pas culpabiliser celles et ceux qui n'ont souvent pas d'autre choix. Cela engage surtout à développer des solutions alternatives : les transports collectifs, le ferroviaire, les mobilités actives, les aménagements cyclables sécurisés. Cela engage également à modifier en profondeur la vision de l'aménagement du territoire, dont l'organisation actuelle repose essentiellement sur le recours à l'automobile.

Nous devons donc apporter des solutions de proximité et structurelles d'aménagement et d'accès aux différents services, permettant à chacun de se déplacer autrement lorsqu'il le souhaite. Chaque déplacement effectué dans des conditions plus sûres est une victoire pour la santé publique, pour le pouvoir d'achat, pour l'environnement et, bien sûr, pour la sécurité routière. La prévention doit toujours primer la réparation, et, parce que chaque vie sauvée justifie pleinement l'effort de connaissance demandé ici, nous soutenons le dispositif de cette proposition de résolution. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.)*

M. le président. La parole est à Mme Félicie Gérard.

Mme Félicie Gérard. Il est des sujets qui ne devraient jamais devenir des habitudes. L'insécurité routière en fait partie. Avec plus de 3 000 personnes tuées en 2024 sur les routes de France métropolitaine et près de 16 000 blessés graves, nous parlons de drames qui frappent chaque jour des familles, dans toutes nos circonscriptions, sans distinction d'âge ni de territoire.

Ce qui doit nous alerter, c'est que la situation ne s'améliore plus. Depuis trois ans, la mortalité routière stagne autour de 3 200 décès par an. Nous nous étions pourtant collectivement engagés à réduire de moitié le nombre de tués sur la décennie 2020-2030. À ce rythme, l'objectif s'éloigne.

Cette stagnation touche d'abord les plus jeunes : nos concitoyens de 18 à 24 ans présentent un risque deux fois supérieur à la moyenne. C'est une génération entière que nous laissons trop exposée.

Au nom du groupe Horizons & indépendants, je salue la démarche de notre collègue Éric Pauget, dont la proposition de résolution a le mérite de remettre le sujet au centre du débat et de rappeler une vérité que nous avons parfois tendance à oublier : l'insécurité routière n'est pas seulement un drame humain, c'est aussi une charge considérable pour le

pays. Le coût total des accidents de la route a été évalué pour l'année 2024 à 104 milliards d'euros, soit près de 4 points de produit intérieur brut. Derrière ce montant, des soins, des arrêts de travail, des pensions d'invalidité pèsent directement sur l'assurance maladie, sur la branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP), sur l'ensemble de nos régimes de protection sociale.

Ces 104 milliards ne correspondent pas à une estimation, que nous attendons encore : c'est le chiffre publié dans le bilan de l'accidentalité routière. Chaque année, ce rapport détaille le coût de la mortalité, celui des blessés graves, des blessés légers, des dégâts matériels, en s'appuyant sur une méthodologie reconnue, développée avec l'université Gustave-Eiffel, qui place la France parmi les pays les plus avancés en matière d'évaluation économique et sociale de l'insécurité routière. Autrement dit, s'agissant du cœur de la demande formulée par cette proposition de résolution, l'administration a déjà largement répondu. Faut-il cependant écarter le texte ? Nous ne le pensons pas, c'est pourquoi nous le soutiendrons.

En effet, si sérieuse soit-elle, l'évaluation existante peut être améliorée. Par exemple, elle ne nous dit pas encore comment ce coût se répartit précisément entre l'État, la sécurité sociale, les collectivités et les acteurs privés ; elle mesure mal les coûts indirects, ceux qui se prolongent des années après l'accident ; elle ne nous renseigne pas suffisamment sur le rendement de nos politiques de prévention. Or, dans la période budgétaire que nous traversons, chaque euro public doit être dépensé là où il produit le plus de résultats. Trop souvent, en matière de sécurité routière, les décisions sont prises sans que nous sachions vraiment ce que rapporte chaque dispositif, s'agissant de vies sauvées comme de charges évitées.

Mieux connaître le coût réel des accidents, dans toutes ses dimensions, revient à se donner les moyens de concentrer nos crédits sur ce qui marche, de renoncer à ce qui ne fonctionne pas ; il y a là une sorte de cercle vertueux que nous devons assumer pleinement. La prévention routière constitue l'un des investissements publics les plus rentables, humainement comme financièrement. Réduire de manière significative le nombre de victimes, c'est sauver des vies, alléger des souffrances, mais aussi dégager des marges en vue de financer d'autres priorités. L'humain et l'efficacité de la dépense publique vont ici dans le même sens ; c'est pourquoi, je le répète, le groupe Horizons & indépendants votera pour cette proposition de résolution.

M. le président. La parole est à Mme Louise Morel.

Mme Louise Morel. Nous sommes réunis afin de débattre d'un sujet d'une importance capitale : la violence routière, qui continue d'endeuiller nos familles, de peser lourdement sur notre société. Derrière chaque chiffre, chaque statistique que nous consultons, il y a des vies brisées, des destins bouleversés. C'est à ces victimes, directes et indirectes, que je pense à l'instant où nous abordons l'examen de cette proposition de résolution.

L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière nous rappelle une dure réalité : l'insécurité routière tue – chaque année 3 500 décès, mais aussi 16 000 blessés graves, dont 3 500 resteront durablement handicapés. Les jeunes de 18 à 24 ans sont malheureusement surreprésentés : près de 500 par an perdent la vie sur nos routes. Ce triste bilan fait de l'accidentalité routière la première cause de mortalité évitable dans cette tranche d'âge, constat inacceptable qui exige de notre part une mobilisation absolue. De surcroît, comme l'a très justement souligné Éric Pauget, nous devons considérer les covictimes. Chaque année encore, au-

delà des personnes directement impliquées, près de 200 000 conjoints, enfants ou parents subissent l'onde de choc d'un accident de la route, ce qui les confronte bien souvent à leurs propres traumatismes, à la dépression.

Cette proposition de résolution a le mérite d'aborder l'insécurité routière dans sa globalité, de s'attarder sur sa réalité sociétale tout en abordant son impact tangible sur les finances publiques. Elle préconise avec justesse une étude Gouvernementale approfondie et chiffrée du coût total des accidents de la route en France, intégrant toutes les dimensions économiques, sociales, sanitaires qui en découlent. Le groupe Les Démocrates soutient sans équivoque cette démarche. La violence routière constitue un enjeu majeur de santé publique, je dirais même de santé sociétale, qui transcende nos habituels clivages politiques. La valeur d'une vie humaine reste incommensurable ; en outre, il est de notre devoir de mesurer l'impact de ce fléau dans l'ensemble de la société. Les accidents de la route exercent sur nos services publics une pression importante : dépenses de santé, secours en urgence, prise en charge du handicap, autant de coûts qu'il conviendrait d'identifier précisément.

Mieux comprendre les conséquences de l'insécurité routière permettra non seulement d'affiner nos politiques publiques, mais de les rendre plus efficaces et d'améliorer la prévention. Je tiens toutefois à souligner que nous ne partons pas d'une feuille blanche. Des efforts ont été faits ; répondant à une question écrite de l'auteur de cette proposition de résolution, le ministère de l'intérieur estimait le coût de l'insécurité routière à 104 milliards d'euros pour l'année 2024, soit 3,6 % du PIB. Les données existent ; elles gagneraient sans doute à être consolidées, détaillées, davantage partagées.

C'est pourquoi, je le répète, notre groupe apporte un soutien total à cette initiative. Pour l'équilibre de nos comptes publics, la performance de nos services, avant tout pour la protection et la vie de nos concitoyens, nous voterons avec conviction en faveur de cette proposition de résolution. (*M. Vincent Caure applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Meurin.

M. Pierre Meurin. En guise d'introduction, je tiens à saluer les associations de victimes et les associations de lutte contre la violence routière, dont les représentants assistent à ce débat depuis les tribunes du public. Leur combat est absolument salutaire pour la société.

Comme nos collègues l'ont rappelé, la violence routière fait chaque année 3 000 à 3 500 morts, 16 000 blessés graves, 3 500 handicapés à vie, 200 000 victimes indirectes. Plus personne ne conteste le fait que ce phénomène de société doit être pris à bras-le-corps. Je salue donc à mon tour l'initiative d'Éric Pauget, très engagé en faveur de la sécurité routière : nous lui devons la loi du 9 juillet 2025 créant l'homicide routier. Cela dit, s'il est très sympathique que nous adoptions à l'unanimité, comme ce sera certainement le cas de celle-ci, des propositions de résolution – c'est-à-dire des déclarations d'intention qui ont du sens –, nous aimerions qu'elles soient suivies d'actes, de réponses Gouvernementales.

Les pouvoirs publics doivent avoir des gestes forts, agir enfin contre le fléau de la violence routière. Beaucoup d'actions ont été menées ces trente dernières années ; les chiffres forment désormais un plateau – ils tendent à stagner. Il faudrait pour les faire baisser, je le répète, un nouvel acte fort, d'autant que l'insécurité routière représente dans nos finances publiques un coût considérable : 38 milliards, 46 milliards, 103 milliards d'euros, selon les

estimations. Le volet répressif – l'essentiel des politiques de sécurité routière, qui se concentrent à juste titre sur l'alcool et les excès de vitesse – est largement documenté ; peut-être la plus-value de mon propos réside-t-elle dans le fait de suggérer au Gouvernement quelques autres pistes, notamment l'amélioration des infrastructures routières, de leur entretien.

Dans notre pays, un tiers des accidents mortels comptent parmi leurs facteurs la mauvaise qualité de ces infrastructures. Pourquoi ne pas envisager un New Deal de la route où, si l'on retient l'estimation d'un coût de 103 milliards d'euros, leur rénovation serait financée par la diminution même de la mortalité, des accidents ? Par ailleurs, en matière de délinquance routière, il importe d'agir contre la grande délinquance : la drogue fait 500 morts par an ! (*Mme Béatrice Roulland applaudit.*) Nous devons améliorer les dispositifs de dépistage destinés à nos forces de l'ordre et surtout faire en sorte que les sanctions tombent fermement. Le protoxyde d'azote, dont l'usage est en expansion, serait responsable de 450 accidents par an, selon l'association 40 millions d'automobilistes.

Encore une fois, ces fléaux doivent être pris à bras-le-corps par le Gouvernement. Amélioration de la qualité des infrastructures routières, répression bien plus résolue de la grande délinquance routière, telles sont les deux pistes que je vous propose de suivre. Bien qu'une offensive médiatique tente ces derniers jours d'établir un lien de causalité entre la hausse de la mortalité routière et la fin des retraits de points en cas d'excès de vitesse inférieur à 5 kilomètres par heure, j'ai tendance à penser que, sur nos routes, ce ne sont pas tellement les petits excès de vitesse qui tuent. Aucune causalité n'a été démontrée en la matière, alors même que 60 % des amendes concernent des infractions pour lesquelles le retrait ne dépasse pas 1 point.

Quant au volet éducatif, dont l'importance est telle que nous pourrions en parler des heures durant, je tiens à saluer les auto-écoles de proximité, qui font un travail remarquable. Bref, le groupe Rassemblement national soutiendra avec force cette proposition de résolution, dès lors qu'elle sera suivie d'actes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. le président. La parole est à M. Vincent Caure.

M. Vincent Caure. En 2025, 3 515 Françaises et Français sont morts sur nos routes – un chiffre malheureusement toujours en hausse, de 2,4 %. La mortalité routière stagne : cela fait maintenant trois ans qu'elle ne baisse plus. Derrière ce bilan, il y a 3 515 familles dévastées et une question qui s'impose : sans évaluation consolidée, incontestable, du coût réel de cette violence, comment piloter sérieusement nos politiques de prévention routière ?

Les travaux les plus récents, conduits par l'ONISR dans le cadre du projet de recherche européen Valor, évaluent ce coût à 83,4 milliards d'euros en 2024, soit 2,8 % du PIB ; en y intégrant tous les coûts annexes administratifs, médicaux, les pertes de production, l'estimation atteint le chiffre pharaonique de 104 milliards, soit 3,6 % du PIB. En proportion de la richesse nationale, c'est davantage que notre propre objectif de retour du déficit public sous les 3 % du PIB à l'horizon 2029 !

Trois constats structurent notre analyse. Le premier est humain, démographique : en 2024, selon le bilan définitif de l'ONISR, plus de 230 000 personnes ont été blessées sur les routes de France, dont environ 16 000 gravement. Les jeunes adultes demeurent bien sûr les premières victimes évitables : cette même année, 531 personnes de 18 à 24 ans ont perdu la vie, ce qui représente un risque d'accident mortel deux fois supérieur à la moyenne nationale.

Le deuxième est budgétaire : aucun document comptable de synthèse ne retrace le coût de l'insécurité routière pour les finances publiques. Celui-ci se diffuse entre le programme 207 de la mission *Sécurité*, le compte d'affectation spéciale *Contrôle de la circulation et du stationnement routiers*, les régimes obligatoires de sécurité sociale, etc. Cette dispersion rend impossible une appréciation rigoureuse du rendement de notre politique de prévention renforcée ; elle empêche, en somme, de savoir si nous investissons avec justesse, si nous investissons bien.

Le troisième constat est européen : la France s'est engagée à réduire de moitié, durant la décennie 2020-2030, le nombre de tués et de blessés graves. En raison de la stagnation que nous observons depuis trois ans, cet objectif exigerait désormais près de 11 % de baisse annuelle.

Sans indicateurs consolidés et partagés entre tous les acteurs concernés – État, collectivités, assurance maladie –, aucun pilotage crédible n'est possible.

C'est précisément à cette triple lacune que répond la proposition de notre collègue Éric Pauget. On ne crée pas une nouvelle instance, on ne duplique pas des travaux existants, notamment ceux menés par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière ou par le projet de recherche européen Valor.

La présente résolution recommande au Gouvernement de mandater une étude chiffrée approfondie, et par conséquent indiscutable, intégrant l'ensemble des dimensions que j'évoquais – économique, sociale, sanitaire et psychologique – de l'insécurité routière. En 2026, on ne peut pas dire à cette tribune que les petits excès de vitesse ne tuent pas. Une telle évaluation consolidée permettrait enfin d'apprécier le rendement réel de chaque euro que la nation investit dans la prévention routière, et de mieux arbitrer nos politiques publiques avec la rigueur qu'impose l'état de nos finances publiques.

Ce n'est ni de la surenchère répressive, ni de la démagogie, ni une posture symbolique ; c'est simplement une exigence que nous devons à nos concitoyens, ainsi qu'au travail et à l'engagement de toutes les associations qui luttent pour la prévention et la sécurité routières.

L'inscription de ce texte à l'ordre du jour de la semaine transpartisane constitue en elle-même un signal fort. Soixante et onze cosignataires issus de sept groupes parlementaires ont été réunis par notre collègue Éric Pauget – signe que la sécurité routière transcende largement les clivages habituels. C'est dans cet esprit que l'ancienne députée Anne Brugnera et moi-même avons défendu la proposition de loi instituant le délit d'homicide routier, une mesure attendue de longue date par les familles des victimes, la Ligue contre la violence routière et l'association Antoine Alléno.

Pour ces raisons, le groupe Ensemble pour la République votera bien sûr pour cette proposition de résolution. (Mmes Sophie Panonacle et Louise Morel ainsi que MM. Éric Pauget et Bertrand Sorre applaudissent.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Pribetich.

M. Pierre Pribetich. Nous examinons une proposition de résolution qui prétend contribuer à la lutte contre l'insécurité routière en demandant une évaluation plus précise de son coût sociétal et de son impact sur les finances publiques.

Permettez-moi de le dire clairement : nous passons complètement à côté du sujet. Le problème n'est pas que nous ignorions le poids de la violence routière dans nos

dépenses publiques ; le problème, c'est que nous connaissons déjà l'ampleur du drame et que nous n'agissons pas avec une force et une détermination suffisantes pour l'empêcher.

Les chiffres sont connus ; ils ont été cités et ils sont terribles : 3 513 victimes en 2025, 236 000 blessés dont 16 000 blessés graves. Derrière eux, nous le savons, se trouvent des vies brisées, des familles endeuillées, des enfants qui grandissent sans parents, des blessés et des handicapés qui porteront toute leur vie les séquelles d'un accident.

Certes, mesurer les conséquences économiques de l'insécurité routière est utile. Mais la présente résolution se contente de proposer une étude financière, comme si le problème ne résidait pas dans les drames humains eux-mêmes, mais dans le fait de ne pas savoir combien ils coûtent à la collectivité ! Comme si la souffrance des familles, des victimes, des blessés et des covictimes pouvait se résumer à l'impact budgétaire sur le déficit public !

Pour le groupe Socialistes et apparentés, la sécurité routière est d'abord une question de justice sociale, de santé publique et d'égalité territoriale. Elle ne peut se résumer à une ligne comptable. Elle exige une véritable stratégie nationale de prévention, de protection et d'actions concrètes à mettre en place pour réduire les accidents de la route.

Nous devons d'abord investir massivement dans des infrastructures plus sûres, à l'instar de la Suède. Trop souvent, les usagers les plus vulnérables paient le prix de nos retards : piétons, cyclistes, personnes âgées, personnes en situation de handicap ou conducteurs de deux-roues. La sécurité routière du XXI^e siècle passe par des routes intelligentes et pensées pour tous les usagers, et non uniquement pour les automobilistes.

Nous devons naturellement renforcer l'éducation et la prévention. Aucune technologie ne remplacera jamais totalement la responsabilité humaine. Mais nous devons aussi regarder vers l'avenir car de nouveaux outils existent pour sauver des vies. Les technologies de détection des risques des véhicules connectés ouvrent des perspectives considérables. Grâce à des capteurs, des radars, des caméras intelligentes et grâce à l'intelligence artificielle, les véhicules peuvent désormais détecter un obstacle, repérer un cycliste dans un angle mort, identifier un piéton qui traverse ou anticiper un risque de collision avant même que le conducteur ne l'ait perçu. Ce sont les routes intelligentes.

Demain, les véhicules communiqueront davantage entre eux, mais aussi avec les infrastructures routières et les services de gestion du trafic – encore faut-il en disposer. Lorsqu'un danger apparaîtra sur la chaussée, l'information pourra être transmise instantanément aux autres usagers. Voilà une véritable vision de la prévention et de la sécurité routières ! Cette capacité d'anticipation constitue une révolution silencieuse : la révolution de la route sûre.

Nous ne devons toutefois pas laisser ces innovations devenir un privilège réservé à ceux qui ont les moyens de s'équiper. Pour nous, socialistes, le progrès technologique n'a de sens que lorsqu'il protège tout le monde et réduit les inégalités.

L'État est donc au pied du mur. Il doit accompagner cette transition, soutenir l'innovation, garantir la protection des données personnelles et veiller à ce que ces outils bénéficient à l'ensemble de nos concitoyens ; je pense aussi aux zones rurales, aux territoires ultramarins, à tous ces territoires oubliés par la sécurité routière.

Voilà ce que devrait être notre priorité collective, ce qui n'est malheureusement pas le cas. Nous voterons donc contre cette résolution, car nous souhaitons agir réellement sur la sécurité routière, loin des simples discours. (*M. Romain Eskenazi applaudit.*)

M. le président. La discussion générale est close.

Sur l'ensemble de la proposition de résolution, je suis saisi par le groupe Droite républicaine d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur.

M. Jean-Didier Berger, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur. Monsieur le député Pauget, je salue votre travail, vous qui êtes à l'origine de cette proposition de résolution. Manifestement, cette dernière fait la quasi-unanimité sur les bancs de cette assemblée, pourtant si diverse dans ses opinions. Lorsqu'on rassemble autant, c'est qu'on touche à l'essentiel.

L'enjeu de la sécurité routière concerne des centaines de milliers de familles, directement ou indirectement. Les chiffres ont été brillamment rappelés par les différents orateurs. Ces proportions sont malheureusement en augmentation pour l'année 2025, et cette tendance n'est pas nouvelle. Certains chiffres, que vous avez rappelés, nous ramènent au niveau de 2019, marquant un bond en arrière. Parfois même, sur certains des mois les plus redoutables, nous reculons de quatorze ans.

À l'approche de l'été, une période qui sera décisive dans notre stratégie de lutte contre la violence et l'insécurité routières, cette situation nous place devant nos responsabilités pour améliorer la protection de nos compatriotes.

Bien sûr, les victimes ont des visages différents. Une victime sur deux est directement exposée en raison de son mode de circulation : piétons, cyclistes, utilisateurs de trottinettes et conducteurs de deux-roues motorisés. La jeunesse de notre pays est elle aussi particulièrement touchée, car sujette à des comportements à risque : le téléphone au volant, la vitesse excessive ou la conduite sous l'emprise d'alcool, de drogue, parfois de protoxyde d'azote, dont la consommation évolue de façon préoccupante. J'y reviendrai.

S'y ajoutent les nouveaux défis lancés sur les réseaux sociaux, qui incitent à des comportements inacceptables visant à impressionner les uns et les autres : traverser des ronds-points, adopter des conduites excessives ou atteindre des vitesses débridées. On passe alors d'une prétendue démonstration de force à des drames qui impliquent non seulement ceux qui s'y livrent, mais aussi des victimes totalement innocentes, dont les vies basculent.

Dans ce contexte, le Gouvernement n'est pas resté sans agir. Certains d'entre vous ont rappelé l'importance d'investir dans les infrastructures routières, à l'instar de M. Meurin. Néanmoins, vous avez tous l'occasion de parcourir d'autres réseaux routiers en Europe et dans le monde, et de constater l'excellence du réseau routier français à bien des égards. Même si l'on peut toujours mieux faire – et je ne vois aucun inconvénient à ce qu'une partie des économies générées puisse accélérer la maintenance et l'utilisation optimale des moyens alloués à nos infrastructures –, il faut être lucide : les comportements restent le premier levier de prévention.

Vous le savez, le Gouvernement a déposé le projet de loi visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens, dit Rispost. Je le dis en présence de Vincent Caure, corapporteur du texte aux côtés de Xavier Albertini.

Ce texte propose d'agir très puissamment sur plusieurs sujets évoqués par M. Meurin, parmi lesquels le protoxyde d'azote. Actuellement, nous demandons aux forces de sécurité intérieure de lutter contre un phénomène pour lequel les délits ne sont pas caractérisés. Avec le ministre de l'intérieur, Laurent Nuñez, nous proposons de créer trois délits : le délit de conduite sous emprise ; le délit d'inhalation ; le délit de transport de quantités anormales au regard des utilisations légales existantes.

Nous proposons également de porter l'amende forfaitaire délictuelle pour consommation de stupéfiants de 200 à 500 euros. J'ajoute, et cela ne vous a certainement pas échappé, que nous vous proposerons d'adopter une peine complémentaire permettant au juge de prononcer le retrait du permis de conduire, y compris pour ceux qui auraient consommé des stupéfiants en dehors de l'utilisation de leur véhicule. Un consommateur régulier qui prend le volant est un danger pour nos compatriotes.

Mme Karen Erodi. Et ceux qui boivent régulièrement, ça va ?

M. Jean-Didier Berger, ministre délégué. Ce projet de loi comporte également des mesures contre les rodéos motorisés, prévoyant des peines aggravées, une amende forfaitaire délictuelle portée à 800 euros et des possibilités renforcées de saisie et de destruction des matériels.

Je vous sais particulièrement sensibles aux questions de sécurité et de prévention routières : je suis certain que vous saurez vous emparer de ces propositions pour les faire adopter et convaincre l'ensemble de vos collègues.

Par ailleurs, ma collègue Marie-Pierre Vedrenne a lancé une campagne de prévention routière, notamment contre l'usage du protoxyde d'azote. Cette campagne choc a su faire réfléchir beaucoup de celles et ceux qui l'ont vue, et je vous encourage à en faire la promotion.

Au-delà de ces mesures, nous devons avoir une vision beaucoup plus large, à 360 degrés ; une vision qui nous permette de prendre pleinement en compte les ravages humains. Je rejoins ainsi celles et ceux qui ont affirmé que notre premier objectif était de réduire le malheur et de préserver les vies brisées ; c'est là l'objectif du Gouvernement comme de cette assemblée.

Toutefois, il faut avoir la lucidité de regarder les chiffres : le coût de l'insécurité routière est estimé à 83 milliards d'euros, voire à 104 milliards. Ces ordres de grandeur, qui peuvent donner le vertige, ont besoin d'être étayés, appuyés et approfondis. C'est tout l'objet de cette proposition de résolution, sur laquelle, je le dis d'emblée, le Gouvernement émettra un avis favorable.

Si les travaux de l'université Gustave-Eiffel et le projet de recherche Valor ont dressé les grandes lignes, nous avons besoin d'une étude chiffrée indiscutable et approfondie, et de disposer d'une vision, je l'ai dit, à 360 degrés de l'ensemble des dimensions humaines, économiques, sociales, sanitaires et psychologiques. L'État est évidemment le mieux placé pour engager une telle étude, en associant tous les acteurs : l'État, les collectivités, les forces de sécurité intérieure, les forces de secours, les hôpitaux, les médecins de ville, les associations, que je remercie pour le travail engagé, ainsi que les acteurs de l'éducation et de la prévention, en particulier les auto-écoles,

dont l'engagement a été salué, et l'éducation nationale, qui joue un rôle important en matière de prévention routière, partout sur le territoire.

Si nous voulons bien agir, il faut savoir mesurer vrai et se dire la vérité et toute la vérité sur ce qui est en jeu. On dit souvent, pour paraphraser Albert Camus, que « Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde ». Bien mesurer, c'est faire en sorte d'être capable d'agir plus efficacement en matière de politique publique de prévention routière. Je suis sûr que vous partagez l'état d'esprit du Gouvernement : mieux mesurer pour mieux comprendre, mieux comprendre pour mieux agir, mieux agir pour mieux protéger. La route, qui est un outil de liberté, permettant à nos compatriotes de se déplacer vite et bien, doit être aussi et surtout un lieu de vie et de sécurité ; il s'agit d'assurer l'égalité de nos compatriotes en tous points du territoire, en métropole et en outre-mer, quelles que soient leurs conditions sociales et leurs origines.

VOTE
SUR LA PROPOSITION
DE RÉSOLUTION

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de résolution.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	23
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Pour l'adoption	13
contre	10

(La proposition de résolution est adoptée.)

3

ORDRE DU JOUR
DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Prochaine séance, mardi 9 juin, à quinze heures :

Questions au Gouvernement ;

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Finlande pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales, et l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Suède en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune ;

Discussion du projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2025 ;

Discussion du projet de loi portant approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2025.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures trente-cinq.)

Le directeur des comptes rendus
Serge Ezdra